

L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Texte de référence adopté par le Conseil national délibératif , le 24 novembre 2006



COMITE CATHOLIQUE CONTRE LA FAIM ET POUR LE DEVELOPPEMENT
4, RUE JEAN LANTIER – 75001 PARIS – Tél. : 01.44.82.80.00 – Web : www.ccfcd.asso.fr

« Si quelqu'un, jouissant des biens de ce monde, voit son frère dans la nécessité et lui ferme ses entrailles, comment l'amour de Dieu demeurerait-il en lui ? ».

1 Jn 3,17

« L'Église a déjà dénoncé un système économique qui assurait la primauté absolue du capital, de la propriété des instruments de production ou de la terre sur la liberté de travail et la dignité de la personne humaine ».

Encyclique *Laborem exercens* de Jean-Paul II, n°7 (1981)

« La pratique de l'économie quelle qu'elle soit suppose que nous la mettions en perspective avec le développement intégral de la personne humaine et son insertion dans la société ».

« Repères dans une économie mondialisée »
Commission sociale des évêques de France,
Bayard/Cerf/Fleurus, 2005, pp. 33

Introduction

Dans son rapport d'orientation 2002-2006, le CCFD s'est engagé à relever des défis qui se déclinent en 4 objectifs communs portant sur des thématiques au cœur des actions et projets que le CCFD entend mener pendant cette période :

- La paix et les droits humains
- La souveraineté alimentaire
- Le financement du développement
- L'économie solidaire

Le CCFD est à la fois très actif et très sollicité. Il apparaît important, dans un souci d'efficacité, d'éviter une dispersion entre toutes ces activités et tous les acteurs.

Pour que tous ceux qui, au CCFD, lancent et mènent des actions autour de ces thématiques le fassent en cohérence, il est essentiel que ces projets s'inscrivent dans une double démarche :

- Correspondre à la vision et à la mission du CCFD autour de cette thématique,
- Se poser certaines questions simples sur les objectifs du projet, sur ce qu'il va apporter à la thématique, sur la manière dont on va le mener et sur la façon dont on pourra évaluer son impact.

Le texte de référence rédigé sur chaque thématique explique pourquoi le CCFD s'y intéresse, en analyse le contexte, les acteurs et parties prenantes, les problématiques, puis définit les priorités que le CCFD se fixe. Ces choix faits par le CCFD vont lui permettre, à tous les niveaux, de s'engager sur des projets répondant ainsi à la vision globale et cohérente qu'il veut incarner dans ses actions.

Le questionnaire d'identification du projet qui sera utilisé dès la conception d'un projet garantira, progressivement au fur et à mesure de son utilisation systématique et maîtrisée, le bien-fondé des actions menées, leur pertinence et leur logique par rapport à la vision du CCFD sur cette thématique.

Ces textes de référence et les comités de pilotage thématiques qui les ont rédigés s'inscrivent donc bien dans cette démarche globale méthodologique entreprise par le CCFD pour mettre en œuvre le rapport d'orientation 2002-2006. Ces textes et le cadre de réflexion pour identifier les projets correspondent donc à une stratégie d'ensemble et sont bien reliés l'un à l'autre pour que les nombreux projets du CCFD soient lisibles et cohérents.

Le travail de fond entrepris pour aboutir à ces textes en fait les garants d'une progression commune de tous les acteurs du CCFD sur ces thématiques.

Jean-Marie Fardeau
Secrétaire général

SOMMAIRE

<u>Chapitre I - Le contexte économique</u>	6
A - Quelques éléments de réflexion	
B - Les illusions et les dérives de l'économie dominante	
C - La requête éthique et sa traduction en pratiques économiques nouvelles	
<u>Chapitre II – Concepts</u>	11
A - Les systèmes économiques	
B - L'émergence de la notion d'économie solidaire : un lien entre économie et solidarité	
C - Le développement socialement durable : un lien entre économie, solidarité et développement	
<u>Chapitre III - Les Acteurs</u>	15
A - Les citoyens engagés dans l'économie	
B - Les pouvoirs publics : Etats et collectivités locales	
C - Les institutions internationales	
D - Les entreprises industrielles et commerciales	
<u>Chapitre IV - la vision du CCFD et les questions en débat</u>	24
A - L'option fondamentale du CCFD	
B - Sur les stratégies	
C - Sur la forme des projets en économie solidaire	
D - Sur les publics concernés	
E - Sur la viabilité sociale	
F - Sur les relations avec les acteurs du système dominant	
G - Sur les critères de sélection des projets	
<u>Chapitre V - Expériences et actions du CCFD</u>	29
A - Appui aux partenaires	
B - Initiatives des partenaires	
C - Les champs d'action du CCFD	
<u>ANNEXE - Typologie des activités des partenaires dans l'économie solidaire</u>	40

Chapitre I - Le contexte économique

A - Quelques éléments de réflexion

a - Des résultats contrastés en termes de développement

Le champ de l'économie englobe une grande partie de l'activité humaine : l'exploitation des ressources naturelles, la production agricole et la production de biens et de services, les échanges commerciaux, la consommation. C'est dans ce champ que se déploie le travail humain, que se créent les revenus et que sont offerts les biens et les services dont les hommes ont besoin.

Le développement de la production et des échanges qui s'était produit depuis la révolution industrielle a été considérablement accéléré dans la deuxième moitié du XXème siècle par les révolutions informatiques, de l'électronique et le faible coût du transport.

Depuis une trentaine d'années, les équilibres se sont déplacés. Plus récemment, plusieurs pays asiatiques ont connu des périodes d'expansion économique très rapides et sont devenus de grands acheteurs de matières premières et de grands exportateurs de produits manufacturés. Cette émergence accélérée va changer la donne aussi bien par la concurrence qu'elle engendre à grande échelle que par une consommation accrue des ressources naturelles de notre planète.

Même si cette expansion économique ne s'est pas réalisée sans conséquences négatives, avec des phases de ralentissement, accompagnées de phénomènes de chômage massif, d'inflation, de surendettement..., elle a pourtant marqué des avancées que relève le rapport pour l'année 2005 du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement).

Depuis 1990 :

- L'espérance de vie dans les Pays en voie de Développement (PVD) a augmenté de 2 ans.
- Les décès annuels d'enfants se sont réduits de 3 millions.
- Le nombre d'enfants non scolarisés s'est réduit de 30 millions.
- 130 millions d'êtres humains sont sortis de l'extrême pauvreté

Mais ces chiffres sont très insuffisants au vu de l'augmentation de la population, ils ne constituent pas un progrès significatif, et la pauvreté reste omniprésente, comme le montre ce même rapport.

Aujourd'hui :

- Toutes les heures, 1200 enfants meurent à cause de la pauvreté
- 1 milliard d'hommes vivent avec moins d'un dollar par jour
- 2,5 milliards d'individus, soit 40% de la population mondiale vivent avec moins de 2 dollars par jour.

Les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), définis en 2000 afin de réduire de moitié la pauvreté dans le monde à l'horizon 2015, ne seront vraisemblablement pas atteints. La plupart des pays affichent en 2006 un retard sur la majorité de ces objectifs.

b - La montée des inégalités - la concentration des richesses et du pouvoir

Nous constatons non seulement des écarts considérables entre les niveaux de revenus au sein d'un pays donné, mais également des disparités très fortes entre les pays. Les pays du Nord ne sont pas épargnés par la montée de la pauvreté. Ces écarts, loin de se réduire, ont tendance à s'aggraver. L'expansion économique s'est concentrée dans certains pays, qui bénéficiaient

d'une main d'œuvre nombreuse, et qui ont su protéger leur marché (cf. l'expérience asiatique)...et dans le même temps de très nombreux pays stagnaient ou même voyaient leur situation se dégrader. Les écarts se creusent et ceci parfois en dépit de forts taux de croissance.

- Dans 46 pays, les gens sont plus pauvres aujourd'hui que dans les années 90.
- Dans 25 pays, les gens ont plus faim aujourd'hui qu'il y a dix ans.

(Rapport du PNUD 2004)

Au niveau individuel, des millions de paysans et de travailleurs pauvres mènent des activités qui ne leur procurent même pas des revenus décents, qu'il s'agisse des fruits d'un travail salarié ou d'une petite activité artisanale ou agricole génératrice de revenus. La conquête de droits sociaux demeure une utopie lointaine pour des millions de travailleurs, qu'ils se situent dans une économie de subsistance, précaire, ou qu'ils soient intégrés dans le système capitaliste marchand (notamment dans la sous-traitance au service des grandes entreprises).

En position de monopoles, quelques Etats et un nombre limité d'entreprises et d'individus, profitent de leur situation privilégiée pour accumuler des fortunes extraordinaires, et imposent leur loi aux acteurs économiques les plus faibles.

Le revenu des 500 personnes les plus riches du monde est plus important que celui des 416 millions les plus pauvres de la planète.

(Rapport du PNUD pour 2005)

c - La montée des comportements individualistes

Dans cette économie où le plus fort gagne, les grands acteurs que sont les entreprises poursuivent trop souvent leur seul intérêt au détriment de l'intérêt général. Chacun s'emploie à satisfaire au mieux ses propres demandes, au meilleur prix, à commercialiser sa production à grand renfort de dépenses publicitaires, en neutralisant autant que possible toute concurrence qui pourrait menacer une croissance sans limite. La prise en compte des besoins de la société environnante, est négligée.

d - la marginalisation d'une part importante de la population

La majeure partie de l'humanité est mise à l'écart par ce système économique. Des individus, des groupes, des régions et même des nations entières sont littéralement marginalisés et cantonnés dans une économie d'autosubsistance.

Une vision de l'être humain comme un pur « homo economicus », véhiculée par le modèle économique dominant, tend à faire oublier les aspirations non matérielles de l'être humain, qu'il s'agisse de la spiritualité, du lien culturel, de la solidarité

« Dans notre monde interdépendant, construire l'avenir sur les fondations de la pauvreté de masse au milieu de l'abondance est économiquement inefficace, politiquement insoutenable et moralement indéfendable ».

(Rapport du PNUD pour 2005)

e - Des risques écologiques graves et irréversibles

D'autre part, l'urgence toujours pressante du profit conduit à une exploitation déraisonnable des ressources de la planète, et notamment des ressources non renouvelables. La déforestation, l'extraction accélérée des gisements fossiles, la pollution de l'atmosphère par les déchets de nos systèmes productifs et de nos modes de consommation, le gaspillage de l'eau disponible, sont les désordres les plus visibles qui menacent et affectent déjà notre vie individuelle et collective sur la terre.

B - Les illusions et les dérives de l'économie dominante

a - Le marché comme espace d'autorégulation

La multiplication des privatisations et l'adoption systématique de mesures de dérégulation des activités économiques et financières ont abouti à enlever à de nombreux gouvernements leurs leviers de commande et à donner aux marchés et à la concurrence un rôle d'arbitre dans les choix politiques, l'allocation des ressources et l'orientation des échanges économiques. Ces politiques ont été encouragées par les Institutions Financières Internationales (IFI). Ainsi pour de nombreux Etats du Sud, les centres de décision politiques et économiques se sont déplacés des Etats vers les organisations internationales.

Face à cette situation, « les politiques ont oublié leur devoir essentiel qui est d'assurer l'ordre juste de la société et de l'Etat »¹. Dans certains pays, le rôle de l'Etat, non seulement comme législateur, mais aussi comme régulateur, comme facilitateur, et même comme acteur a été affaibli. Que ce rôle ait été volontairement limité ou sous pression des IFI, il en résulte un risque majeur de distorsions. En effet, contrairement aux hypothèses libérales, les marchés ne sont jamais des espaces où une concurrence parfaite réglerait de façon optimale les relations entre acteurs de bonne foi.

D'une part, lorsque les prix sont fixés par le seul marché, ils varient en fonction de l'offre et de la demande, et des parités monétaires. Ces variations sont à la fois imprévisibles, rapides et fortes. Il est impossible, pour des pays dont le commerce extérieur dépend de peu de produits, de faire des prévisions commerciales fiables, de définir des politiques économiques adaptées à leur stade de développement, et d'assurer la pérennité de leurs entreprises en cas de baisse prolongée des prix sur le marché.

D'autre part, la position dominante de certains acteurs, les pressions spéculatives et la corruption de trop nombreux responsables politiques et économiques biaisent la négociation et ne permettent pas aux producteurs de recevoir une part suffisante des revenus liés à leur travail.

L'ouverture des marchés des pays les plus pauvres a produit des effets dévastateurs. Les privatisations n'ont pas permis un meilleur accès des plus défavorisés aux services de base. L'abaissement des barrières douanières, systématiquement recherché par les pays riches, tend à inonder les marchés des pays pauvres de produits qui entrent parfois en concurrence directe avec les productions locales et viennent ruiner les fragiles équilibres des producteurs peu armés pour résister au dumping².

b - La croissance et le profit comme objectifs

Il s'est développé un mythe du taux de croissance, censé résoudre tous les problèmes et garantir les profits pour tous. Cette obsession de la croissance, et des profits qu'elle engendre, est trop souvent présente non seulement chez les entrepreneurs mais aussi chez les responsables politiques qui déterminent les orientations de l'Etat.

Les techniques financières apparues depuis une trentaine d'années ont fait naître un marché financier mondial, en très grande partie déconnecté de l'économie réelle de la production et des échanges de biens et services. Ce marché ne cesse de se développer, dopé par la quête du profit spéculatif le plus rapidement réalisé et le plus important possible. Il fonctionne à grande échelle et échappe au contrôle des Etats. Il se développe sans référence à l'homme, à son travail, à ses aspirations. Il est au sens propre, déshumanisé.

c - Les indicateurs économiques comme guides

Depuis la révolution industrielle, la mesure du progrès s'est imposée comme un instrument indispensable de politique économique, et elle s'est affinée et diffusée de façon spectaculaire avec les outils informatiques qui permettent d'établir des statistiques sur les moindres aspects de la production, des échanges et de la consommation dans de nombreux pays. Cette mesure

¹ Benoît XVI, Encyclique *Dieu est Amour* [28]

² Cf. Texte de référence sur *La souveraineté alimentaire* (CCFD 2005)

des grandeurs quantifiables se fait en référence constante à quelques indicateurs tels que le Produit Intérieur Brut, le taux de croissance, l'équilibre de la balance commerciale ou de la balance des paiements....

La sacralisation de ces indicateurs macro économiques est dangereuse : elle sert trop souvent à justifier des politiques économiques qui renvoient à des lendemains qui chantent le respect des droits humains et l'amélioration des conditions de vie des plus démunis, après les douloureuses périodes d'ajustement structurel. Il importe de remettre en question ces indicateurs, et de rechercher une véritable mesure de réalités telles que le travail informel, l'activité bénévole au sein des familles et des collectivités de toute nature, l'action caritative, le soutien aux personnes âgées. Ces réalités de la vie sociale ne sont pas suffisamment prises en compte sous l'angle de leur poids économique réel et de leur pertinence dans la détermination des politiques économiques, si l'on veut donner une réponse aux requêtes des individus dans leur aspiration à un développement intégral. Par ailleurs ces indicateurs ne permettent pas de comptabiliser les impacts négatifs de certaines activités économiques sur l'homme ou sur l'environnement.

Un progrès intéressant a été réalisé avec la définition d'un **Indice de Développement Humain**, adopté par le PNUD. Cet indicateur combine l'espérance de vie, le niveau de connaissances mesuré par le taux d'alphabétisation des adultes et le taux de scolarisation des enfants, ainsi que le PIB réel par habitant ajusté en parité de pouvoir d'achat. L'évolution du niveau de développement des pays, mesurée par cet indicateur, est significative. A titre d'exemple, le tableau encadré ci-joint résume le panorama de l'Afrique de 1975 à 2002 :

Evolution de l'indice de développement humain en Afrique				
<i>(Source : Rapport du PNUD pour 2004)</i>				
	Nb total de pays	Nb de pays africains	Evolution de 1975 à 1990	Evolution de 1990 à 2002
Développement humain élevé	55	2*	Amélioration : 1 non connu : 1	Amélioration : 1 non connu : 1
Développement humain moyen	86	18	Amélioration : 12 Détérioration : 0 non connu : 6	Amélioration : 10 Détérioration : 5 non connu : 3
Développement humain faible	36	33	Amélioration : 23 Détérioration : 0 Stagnation : 1 non connu : 9	Amélioration : 18 Détérioration : 9 Stagnation : 3 non connu : 3

* Malte, Seychelles

C - La requête éthique et sa traduction difficile en pratiques économiques nouvelles

Utilisé pour le profit de quelques-uns, notre système d'économie de marché tolère trop facilement des comportements inacceptables :

- l'exploitation du travail humain dans des conditions indignes,
- les fermetures brutales d'entreprises jugées non rentables, certaines délocalisations,
- la corruption et les abus de position dominante,
- la production et la commercialisation de biens et services qui ne contribuent pas au progrès humain (armes, tabac, drogues, etc.),
- la pression exercée sur les prix d'achat aux producteurs,
- l'emploi de pratiques financières usuraires,
- l'évasion fiscale systématique,
- les dégradations environnementales, etc.

Heureusement une demande de plus en plus répandue et de plus en plus insistante est apparue et prétend faire échec à ces pratiques pour rendre à l'économie son rôle d'instrument

au service de la satisfaction des besoins de tous et pour remettre la solidarité à la place de premier plan souvent occupée dans notre monde par la recherche obsessionnelle du profit. Si cette exigence d'éthique fait consensus, elle s'incarne encore trop rarement dans une autre manière de faire de l'économie.

La Commission sociale de la Conférence des Evêques de France a exprimé ces questionnements dans un document publié en février 2005, qui suscite et encourage cette prise de conscience progressive des exigences éthiques dans l'économie :

- Comment éviter que la financiarisation de l'économie, les excès de la spéculation, la concentration des entreprises ne se développent au détriment des hommes ?
- Comment ouvrir des voies pour que la pratique actuelle de l'économie de marché ne contribue pas seulement à accroître les privilèges de quelques uns ?
- Pourquoi la croissance ne génère-t-elle pas une diminution des inégalités mais tend plutôt à les accroître ?
- Comment les catholiques peuvent ils contribuer à sortir la société mondialisée de cette culture d'exclusion ?

La réflexion du CCFD sur l'économie solidaire répond à l'invitation des évêques de France qui estiment que « pour sortir de la globalisation de la souffrance et de l'injustice, il est urgent et nécessaire d'interroger nos pratiques économiques et leurs finalités au regard du sens de l'homme et de son histoire héritée de la foi chrétienne ».³

³ « *Repères dans une économie mondialisée.* », coédition Bayard, Cerf, Fleurus Mame, 2005.

Chapitre II - Concepts

A - Les systèmes économiques

Faisons un détour par les concepts afin d'éviter les confusions entre économie sociale, solidaire, capitalisme, libéralisme.

Le terme économie nous renvoie aux racines grecques : 'oïkos', la maison, la propriété, le domaine, et 'nomos', l'ensemble des règles qui régissent la gestion du domaine.

Le domaine de la science économique couvre l'ensemble des rapports sociaux qui règlent dans chaque type de société la production, les échanges et la répartition des biens matériels et des richesses.

Si l'on se réfère aux principaux exemples de systèmes économiques actuellement à l'œuvre dans notre monde, on retiendra schématiquement :

Le capitalisme est un système de production fondé sur les caractéristiques suivantes :

- la propriété privée des moyens de production (terre, matières premières, machines....)
- une certaine liberté des échanges
- la recherche du profit et l'accumulation du capital
- le salariat qui permet d'acheter la force de travail pour faire fonctionner l'entreprise.

Une **économie de marché** est un système économique qui s'organise autour du marché et qui repose principalement sur les lois du marché, notamment celle de l'offre et de la demande, pour réguler les activités économiques. C'est une des formes du capitalisme, dans la mesure où il fonctionne sur la base d'investissements d'origine privée. L'économie de marché est souvent associée au libéralisme économique.

Le libéralisme économique postule que, dans le domaine de l'économie, l'ordre naturel se réalise de lui-même dans la liberté des agents économiques. Il y aurait harmonie spontanée entre la recherche des intérêts privés et la formation de l'intérêt général. Les théoriciens du libéralisme économique (Ricardo, Smith) prétendent que le libre jeu des appétits particuliers et de la concurrence aboutit nécessairement à un état d'équilibre. Ils fondent leur thèse sur l'hypothèse de l'existence d'un marché concurrentiel pur et parfait. Le libéralisme politique a lui ses origines dans les courants philosophiques du XVII^{ème} siècle (Spinoza, Locke, les Physiocrates, ...). Néanmoins libéralisme politique et économique ne vont pas nécessairement de pair.

Le système d'économie centralisée, essentiellement contrôlé par l'Etat, instauré après la révolution russe de 1917, a été la norme pour un grand nombre de pays pendant des décennies. Inspiré à l'origine par des idées qui prenaient en compte la solidarité, il prétendait réaliser une répartition des richesses moins injuste, mais il s'est transformé en une construction économique systématique et autoritaire qui s'est révélée incapable d'assurer un développement harmonieux et qui a finalement été rejetée par les nations de l'Est européen qui avaient été conduites à l'adopter, puis par la Russie elle-même.

Aujourd'hui, les économies centralisées et le capitalisme « ancienne formule » ont évolué vers un libéralisme économique débridé, souvent appelé « néo-libéralisme », qui ouvre la porte à des comportements fort discutables : la promotion du consumérisme, l'individualisme, l'abus de position dominante, la quête acharnée du profit au détriment des plus faibles.

B - L'émergence de la notion d'économie solidaire : un lien entre économie et solidarité

Face aux logiques d'exclusion de l'économie libérale, devenue très largement l'économie dominante, d'autres voies doivent être repérées, l'économie sociale et solidaire en est une.

Le lien entre l'économie et la solidarité peut se décliner dans une perspective caritative comme dans une proposition de changement politique radical. « La combinaison de deux termes aussi larges permet pratiquement à chacun d'élaborer sa propre conception de l'économie [solidaire], en insistant plus ou moins sur le volet économique ou sur la composante de solidarité. A la limite tout ce qui dans l'économique a une dimension solidaire ou tout ce qui dans le solidaire a une dimension économique, pourrait être qualifié d'*économie solidaire* ». ⁴

a) Rappel historique

Au Nord, l'économie sociale et solidaire s'inscrit dans la droite ligne du compagnonnage du Moyen-âge et des corporations qui regroupent les artisans et les marchands, organisés en communautés, réunis pour réglementer leur profession et défendre leurs intérêts. Interdit au siècle des lumières, comme opposé à la liberté individuelle, cet essor coopératif renaît au XIXème siècle. Associations, mutuelles, coopératives, proposent une alternative aux excès et abus de l'industrialisation. Plus tard la reconnaissance officielle des associations par la loi de 1901, encourage leur développement.

Dans cette évolution vers une économie dite sociale, l'organisation des travailleurs et la consolidation du droit du travail ont été des facteurs importants pour l'émergence d'un Etat social. Les Etats ont mis en place des politiques publiques qui ont permis d'organiser la solidarité et de fournir aux citoyens les services de base (éducation, santé, eau ...).

Dans les années 70, la libéralisation de l'économie, le retrait de l'Etat providence, feront naître de nouvelles expériences d'économie sociale, ce nouveau courant prenant, à partir de 1975, le nom *d'économie solidaire* afin de se distinguer des acteurs de l'économie sociale davantage institutionnalisés.

Au Sud, les concepts sont parfois moins définis, mais l'économie sociale et/ou solidaire est très présente, sous des formes diverses et des désignations variables selon les lieux. Attachée à répondre aux besoins des populations les plus démunies en s'appuyant sur des principes de partage et de solidarité, elle est souvent de nature informelle, mais bénéficie parfois d'un statut officiel. Les nombreuses expériences répertoriées chez nos partenaires, à l'occasion de l'élaboration de ce document, montrent la réalité de cette économie, sa vivacité et sa diversité (voir chapitre 5 et la typologie qui figure en annexe au présent document).

b) Clarification des différents concepts

Economie solidaire, populaire, sociale, citoyenne : au-delà des particularités linguistiques les termes font débat. Ainsi un état des lieux réalisé par le CCFD a permis de répertorier les nombreuses terminologies utilisées par nos partenaires dans les divers continents: économie populaire, justice économique, mais aussi économie écologique. Par ailleurs de nombreux chercheurs font de la caractérisation et de la désignation de ce secteur l'enjeu d'un débat qui dépasse parfois les acteurs.

Au-delà de ces divergences conceptuelles nous pouvons dire que les termes employés éclairent ce secteur sous des angles différents :

- l'économie sociale en précise les formes,
- l'économie solidaire porte sur les finalités,
- l'économie populaire met l'accent sur les acteurs de cette économie.

⁴ Constat que dressent Jacques Defourny et Patrick Develtere dans leur ouvrage « *Insertion et nouvelle économie sociale* », Desclée de Brouwer, 1998.

Le terme d'**économie sociale** est employé par les tenants d'une approche institutionnelle. Ainsi pour Louis Favreau⁵ l'économie sociale désigne « un ensemble d'entreprises et d'organisations qui se caractérise par des modes de création et de gestion privés mais collectifs. Les statuts juridiques utilisés sont ceux de coopératives, mutuelles ou encore d'organisations sans but lucratif.

Elles donnent la priorité aux personnes sur le capital et ont pour objet le service aux membres ou à la collectivité. L'économie sociale fait référence aussi aux problèmes plus généraux de la régulation sociale et économique ».

Exemple : une coopérative d'artisans, une mutuelle de santé relèvent de l'économie sociale.

« **L'économie solidaire** s'appuie sur la coopération, le partage et l'action collective. Elle place la personne humaine au centre du développement économique et social. La solidarité en économie repose sur un projet tout à la fois économique, politique et social, qui entraîne une nouvelle manière de faire de la politique et d'établir les relations humaines sur la base du consensus et de l'agir citoyen ». ⁶ Les rapports sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit. Ils se caractérisent par une double dimension économique et politique, et se situent à côté de la sphère marchande et de la sphère publique.

Pour les tenants de l'économie solidaire, l'égalité formelle des membres, promue par les structures de l'économie sociale, ne garantit pas nécessairement le fonctionnement démocratique. On observera d'ailleurs qu'une organisation d'économie solidaire ne s'intéresse pas seulement à l'intérêt collectif de ses seuls membres, mais plus largement à l'ensemble de la société.

Exemples :

- en France, une régie de quartier,
- au Sud: un réseau de commercialisation directe entre producteurs et consommateurs, une entreprise autogérée.

L'économie populaire :

Elle désigne « l'ensemble des activités économiques et des pratiques sociales développées par les groupes populaires afin de garantir la satisfaction des besoins de base, matériels comme immatériels, par la conjonction de la force de travail et des ressources disponibles.

Ces activités sont individuelles, familiales ou associatives, et participent de la reconnaissance d'un savoir populaire en matière d'économie. La rationalité interne de l'économie populaire nie l'existence d'une relation employeur-employé, elle ne vit pas de l'exploitation du travail d'autrui. ». ⁷

Pour Favreau, l'économie populaire au Sud constitue bien une illustration de l'économie sociale. Son émergence est essentiellement liée à l'aiguillon des ONG.

Pour d'autres, ce champ ne recoupe pas toujours celui de l'économie solidaire dans la mesure où ces activités ne reposent pas toujours sur des principes de solidarité.

Exemples : un vendeur ambulant, une petite activité de réparation, un atelier familial.

C - Le Développement socialement durable : un lien entre économie, solidarité et développement

Le concept de **développement durable** était déjà utilisé dans le rapport Brundland publié en 1987 et il a servi de base à la Conférence des Nations Unies de Rio de Janeiro en 1992. Ce concept est né d'une prise de conscience de la dégradation du stock des ressources naturelles ainsi que des effets secondaires négatifs du modèle développement économique dominant. Il peut être défini comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il implique une équité entre générations qui impose d'assurer la préservation du capital naturel et de la diversité des ressources naturelles (lutte contre la pollution, gestion des déchets, économies d'énergie...).

⁵Louis Favreau : *L'économie sociale et solidaire : pôle éthique de la mondialisation*, in Economie Ethique n°4, UNESCO, 2000.

⁶ Dictionnaire de l'autre économie ; « L'économie solidaire » B. Eme, JL Laville. 2005

⁷ Dictionnaire de l'autre économie, « l'économie populaire » M. Sarria et L. Tiriba, 2005

On peut dire encore qu'un développement humain devient durable lorsqu'il vise à accroître le bien-être des personnes présentes, comme des générations futures, en protégeant et augmentant le stock de capital disponible sous ses différentes formes : capital physique, capital financier, capital naturel, capital humain et capital social... Cet accroissement du capital élargit le champ des potentialités individuelles comme sociales.

Le **développement socialement durable**⁸ est défini comme « un développement qui garantit pour tous l'accroissement des capacités⁹ de bien-être (sociales, économiques ou écologiques), par la voie, d'une part, d'une distribution équitable de ces capacités pour la génération présente et d'autre part, d'une transmission équitable de ces mêmes capacités aux générations à venir ».

La définition s'appuie sur l'approche et les concepts d'Amartya Sen qui utilise les notions de « *capabilités*¹⁰ » des individus (aptitudes à fonctionner librement en vue de leur bien-être grâce à leur « *accessibilité* » à un certain nombre de droits et services), et d'*équité* dans la transmission de ces capacités entre les générations.

Un développement **socialement** durable associe la lutte contre la pauvreté, qui se traduit par l'accessibilité aux droits et aux capacités, à la réduction de toutes les formes d'inégalités et de vulnérabilité non seulement pour les générations actuelles mais également pour les générations futures. C'est aussi un gage de cohésion sociale.

Une autre notion fait actuellement l'objet de recherches et d'expérimentations, notamment au niveau de la SIDI. Il s'agit de la **viabilité sociale**, terme qui recouvre à la fois la composante de l'efficacité économique et sociale et celle de la durabilité.

Au terme de cette brève présentation d'un secteur en mutation rapide nous proposons de retenir l'expression « **Economie sociale et solidaire** », couramment adoptée au plan international. Ce choix se veut englobant et ne signifie la mise à l'écart d'aucunes des diverses pistes de recherche ou d'action évoquées ci-dessus.

La perspective adoptée dans les pages qui suivent met l'accent sur les réalités des pays du Sud.

⁸ Ce concept a été développé par les chercheurs Jean-Luc Dubois, François-Régis Mahieu et Aurélie Poussard du C3ED (Centre d'Economie et d'Ethique pour l'Environnement et le Développement) à l'université de Versailles - St Quentin en Yvelines.

⁹ Le mot « capacités » est employé ici dans un sens technique, pour indiquer des possibilités d'accès

¹⁰ Ici nous rencontrons un néologisme par lequel Amartya Sen veut introduire au premier plan la liberté de choix comme source du développement humain.

Nous évoquerons ici à la fois les acteurs directs de l'économie sociale et solidaire et ceux qui, indirectement, jouent un rôle de frein ou de moteur dans la construction d'une économie plus solidaire.

A - Les citoyens engagés dans l'économie :

Crise de l'Etat providence, économie ultra libérale et faillite des régimes centralisés : quelle que soit la cause, partout des citoyens s'organisent pour créer des activités qui leur permettent de vivre au quotidien.

a - Les acteurs de l'économie sociale et solidaire au Nord

Pour une meilleure lisibilité, nous choisissons de reprendre les définitions officielles du secteur, ce qui ne préjuge pas de notre appréciation du caractère solidaire ou non des organisations citées.

Les contextes institutionnels et les législations diffèrent selon les pays. Ils permettent néanmoins de cerner les contours de cette économie. Ainsi, en France, « L'économie sociale regroupe principalement trois familles : mutuelles, coopératives, associations auxquelles s'ajoutent les « marges » (comités d'entreprise et d'établissement, caisses d'épargne et de prévoyance, organisations culturelles...) »¹¹ L'économie sociale et l'économie solidaire telle que définie par la loi, représentent aujourd'hui environ 10% du PIB en France et 1,8 millions d'emplois. (Source INSEE¹²).

La structuration des acteurs

En France le **CEGES**, Conseil des Entreprises, Employeurs et Groupements de l'Economie Sociale, regroupe l'ensemble des associations, coopératives, mutuelles et syndicats d'employeurs du secteur.

Ces familles se reconnaissent dans plusieurs principes, consignés dans une Charte de l'économie sociale, adoptée en 1980 :

- Liberté d'adhésion,
- Gestion démocratique (un individu, une voix),
- Bénévolat des administrateurs
- Primauté de l'homme sur le capital,
- Non lucrativité ou, a minima, impartageabilité des réserves et du boni de liquidation en cas de cessation d'activité

Au niveau européen et international, des réseaux tels que l'Alliance Coopérative Internationale ou l'Association Internationale de la Mutualité fédèrent les familles d'acteurs par catégories.

Le Conseil de l'Europe a contribué à l'émergence d'une plate forme européenne de l'engagement citoyen dans l'économie, en s'appuyant sur trois piliers : « le commerce équitable, la finance solidaire et la consommation responsable ». L'objectif est de mettre en relation les réseaux nationaux, afin d'aider les nouveaux pays entrants dans l'Union à se familiariser avec une autre forme d'économie, coopérative et non étatique.

¹¹ Voir sur ce point « *Ile-de-France à la page, l'économie sociale et solidaire* », INSEE, Septembre 2003 et « *Ile-de-France Regards sur... l'économie sociale et solidaire* », INSEE, Mai 2004.

¹² Voir le rapport de synthèse de mai 2000 des Consultations régionales de l'économie sociale et solidaire en Ile de France.

Dans les années 1970, des créations d'activités qui échappent aux cadres traditionnels de l'économie sociale se multiplient. Elles visent à améliorer la vie quotidienne dans les domaines de la santé, des services, des loisirs, de l'insertion professionnelle, proposant d'autres relations à l'économique, d'autres rapports à l'argent, d'autres formes d'épargne... (exemples : services d'aide à domicile, épicerie solidaire...). «La phase « pionnière » de l'économie solidaire a permis d'éprouver un certain nombre d'hypothèses et de modèles, et d'identifier des voies prometteuses en termes d'utilité sociale. Ce secteur évolue et innove sur des champs nouveaux répondant aux besoins émergents et se compose de structures de multiples formes juridiques (structures d'insertion par l'activité économique, associations,....)».¹³

Par ailleurs des acteurs français de l'économie sociale et solidaire sont sensibles à la dimension internationale et mènent des actions de solidarité internationale, d'autres travaillent avec des publics migrants ou issus de la migration (ex : certaines régies de quartier...). Ainsi l'UNAT travaille sur le tourisme solidaire. De nombreux acteurs engagés au sein du Mouvement pour une Economie Solidaire (MES) intègrent une dimension internationale à leur projet. Dans un cadre moins formalisé, des échanges entre acteurs français de l'économie sociale et solidaire et nos partenaires peuvent être fructueux (par exemple les échanges d'expériences entre organisations coopératives...).

Certains sous-secteurs de l'économie solidaire sont à la croisée des chemins entre l'action nationale et internationale : il s'agit de la finance solidaire, du commerce équitable, du tourisme solidaire. Le tableau ci-dessous présente les organisations de ces secteurs dont le CCFD est partie prenante :

ORGANISATION	RÔLE
COMMERCE ÉQUITABLE	
Max Havelaar	Membre de FLO international (Fair Labelling Organisation), Max Havelaar France met en relation les acteurs des filières de commerce équitable, sensibilise le grand public et fait la promotion du label. FLO international certifie les filières.
Solidar'Monde	Centrale d'achat importatrice de produits du commerce équitable, en lien avec le réseau des magasins Artisans du monde.
PFCE : Plateforme française du commerce équitable	Réseau de 34 organisations de commerce équitable et de tourisme solidaire, (distributeurs, importateurs, associations de labellisation et ONG) qui œuvrent ensemble pour la promotion du commerce équitable et une meilleure garantie des pratiques des acteurs.
FINANCE SOLIDAIRE	
Finansol	Association composée de 26 organisations des institutions financières solidaires (associations, fondations, sociétés de capital risque, sociétés financières, clubs d'investisseurs, sociétés foncières...), des établissements financiers engagés, des institutions (CCFD). Finansol travaille à la formation d'un « système financier solidaire ». Elle décerne un label aux produits financiers et favorise ainsi leur diffusion auprès du grand public, des collectivités locales et des acteurs de l'épargne salariale
SIDI	Filiale du CCFD, la SIDI appuie financièrement et techniquement, dans les pays du sud, des structures financières de proximité qui financent des micro-entreprises.

¹³ Ibid.

INDICATEURS DE RICHESSE	
Collectif richesse : Comment mesurer autrement la richesse ?	Constitué en 2001 en France, en appui et relais à la mission "Nouvelles Richesses" confiée à Patrick Viveret par la Délégation Interministérielle à l'Economie Solidaire (DIES), il rassemble des acteurs de l'économie solidaire et de l'éducation populaire, et se donne pour objectif le changement de représentation de la richesse et de la fonction que joue la monnaie dans notre société. Il mène et soutient tout type d'initiatives et d'actions de recherche, de sensibilisation favorisant une appropriation large de ces questions.

b - Les acteurs de l'économie sociale et solidaire au Sud :

La grande majorité de la population, en marge du développement, vit au quotidien d'une économie populaire ou informelle. Il ne s'agit pas de confondre économie populaire et économie solidaire,¹⁴ néanmoins l'économie populaire constitue bien souvent le terreau sur lequel naissent les expériences d'ESS. Il n'est donc guère possible de déterminer précisément les contours de l'ESS au Sud : elle ne constitue pas un secteur à part ou un tiers secteur clairement identifié.

Les statistiques de l'OIT sont éloquentes. La part des personnes actives dans l'économie dite informelle, hors agriculture, est majoritaire sur l'ensemble des continents du Sud.

Afrique du Nord : 48%

Afrique Subsaharienne : 72%

Amérique latine 51%

Asie : 65%

« Cette économie répond à des besoins sociaux urgents. Sans ces activités une grande part de la population ne pourrait survivre, ni acquérir à bon prix une série de biens et de services. Le but n'est pas d'accumuler du capital mais de produire des emplois et des revenus en offrant des biens et des services à des personnes dont le pouvoir d'achat est réduit. Ces activités de survie se caractérisent par l'absence de toute protection sociale ou légale ».¹⁵

Mais la réalité de cette économie populaire n'est pas, loin s'en faut, celle d'une économie de la solidarité. Face à la pauvreté et à la précarité, l'économie informelle, non règlementée, qui se développe reste une économie de subsistance. Elle constitue le seul moyen de survie pour des populations exclues du système formel. En l'absence de toute régulation, le secteur informel laisse libre cours à l'exploitation et il est souvent très peu rémunérateur. Les enfants, corvéables à merci, sont les plus grandes victimes de ces formes d'exploitation. Ainsi en Afrique les apprentis travaillant dans les ateliers d'artisans sont eux-mêmes souvent exploités.

En Amérique Latine, les nouvelles réalités du monde du travail sont caractérisées par une précarisation croissante et par une recherche de flexibilité : l'instabilité est la norme.

Dans un tel contexte, améliorer les conditions de travail dans le secteur informel constitue pour certains partenaires une priorité pour rendre l'économie plus solidaire.

De nombreux régimes ont tenté, sans succès, d'imposer des formes de solidarité ne correspondant pas aux réalités locales ; ainsi de nombreuses expériences coopératives ont été des échecs ou détournées de leurs objectifs initiaux pour servir l'enrichissement des classes dirigeantes locales. Ces expériences rendent parfois les populations méfiantes à l'égard des tentatives de création de groupements ou d'autres formes d'activités en commun.

¹⁴ Voir la partie introductive sur le contexte.

¹⁵ Source : OIT, *Rapport pour une mondialisation plus juste*.

Qui sont les acteurs de l'ESS ?

Les visages des acteurs de l'ESS au Sud sont multiples, issus des milieux populaires ou intellectuels, jeunes avec ou sans diplôme, femmes, exclus ou nouveaux pauvres, anciens employés ou fonctionnaires victimes des crises, mères de familles, élus locaux ou paysans, tous à leur niveau et parfois sans le savoir font de l'économie autrement. Souvent, la solidarité est encouragée, promue, voire organisée, par les ONG et les mouvements sociaux qui appuient ces initiatives populaires.

Que font-ils ?

Les activités mises en place par les acteurs de l'économie sociale et solidaire couvrent de larges secteurs de l'activité économique, de la production à la commercialisation en passant par les finances. Coopératives d'habitat, mutuelles de santé, de crédit, production de produits textiles, d'artisanat, transformation et vente des produits agricoles (café, riz...), organisation de l'échange par des réseaux de troc ou de monnaies complémentaires.

Ainsi l'associativité **en milieu rural** est féconde. Si la production demeure souvent organisée au niveau familial, qu'il y ait ou non propriété de la terre, des groupes se forment pour la commercialisation, la transformation des produits, l'achat des intrants ou tout simplement pour s'entraider dans les travaux. La mise en place de banques de céréales permet aux paysans de s'unir face aux commerçants et d'être dans une meilleure position pour négocier les prix. Les organisations paysannes gèrent des systèmes de crédit (caisses d'épargne et de crédit...).

En milieu urbain, la construction de la solidarité passe par de véritables démarches d'appui des ONG. En effet l'individualisme urbain, la perte des repères et des réseaux traditionnels de solidarité des populations migrantes rendent plus difficile l'émergence d'expériences solidaires. Généralement les activités sont gérées de manière individuelle mais parfois insérées dans des réseaux (ex réseau d'artisans, de femmes), il existe des expériences collectives (cantines populaires). Elles émergent dans les secteurs de l'artisanat, des services (santé, voirie..). Par exemple, en Amérique latine la crise économique des années 80-90 a favorisé l'émergence de réseaux de troc et d'échanges non monétaires.

Les collectivités locales prennent parfois l'initiative d'expériences d'économie solidaire en proposant à la population de participer à l'élaboration des budgets locaux et de s'exprimer sur les investissements prioritaires pour la collectivité, ou en déléguant à des populations organisées la gestion des services.

Les formes des activités économiques :

Elles varient du GIE (groupement d'intérêt économique), à l'entreprise "récupérée", sous forme de coopérative ou non. Il peut aussi s'agir d'activités génératrices de revenus au niveau individuel ou familial.

c) La construction d'un réseau intercontinental : le RIPESS

Acteurs de l'économie sociale et solidaire et associations de solidarité internationale essentiellement québécois et latino américains ont uni leurs efforts pour l'organisation du premier symposium international sur la globalisation de la solidarité à Lima en 1997. Cette dynamique a permis la création d'un Réseau Intercontinental de Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire, le **RIPESS**. Ce réseau a organisé deux autres rencontres internationales, à Sherbrooke (Québec-Canada) en 2001 et à Dakar en 2005. Ces rencontres ont contribué à la réflexion et permis d'élargir les échanges de vues et d'expériences aux acteurs des pays d'Afrique et d'Asie.

B - Les Pouvoirs publics : Etats et collectivités locales

a) Les Etats

Même dans le contexte de mondialisation, les Etats peuvent conserver un **rôle important de régulation** de l'économie. Il leur revient de fixer les règles du jeu, soit par la législation nationale, soit dans le cadre de négociations internationales où les Etats définissent ensemble les règles qu'ils s'imposent.

L'Etat, en théorie, doit veiller à ce que les politiques mises en œuvre permettent la prise en compte de l'intérêt général. Les outils dont il dispose à cet effet sont nombreux :

- la régulation des agents économiques (lois, droits de la concurrence, du travail, des contrats, de la sécurité sociale,
- les politiques de promotion du commerce extérieur, d'achats publics, de gestion d'entreprises publiques ou avec missions de service public,
- l'intervention sur la monnaie, la consommation, l'investissement, la recherche, l'aménagement du territoire,
- la position de l'Etat comme employeur, producteur, commerçant, acheteur public,
- la fiscalité.

Les Etats, conscients de la nécessité d'une solidarité entre les personnes, les générations et les organisations, ont repris à leur compte de larges pans de la solidarité, mettant en œuvre des systèmes de protection sociale.

Par ailleurs les Etats du Nord, qui disposent de droits de vote importants au sein des Institutions Financières Internationales, ont de fait une influence sur les politiques économiques mises en œuvre dans de nombreux pays en développement. Ces institutions assortissent en effet leurs prêts de prescriptions impératives en termes de politiques économiques.

Néanmoins, comme on l'a dit ci-dessus (cf. chapitre I, § B a) la puissance de certains acteurs transnationaux (multinationales...) tend à réduire à la portion congrue le rôle de régulation de certains Etats. Dans un contexte de guerre économique et de concurrence exacerbée, les Etats, soucieux d'attirer les investisseurs, peuvent avoir tendance à donner trop de latitude aux entreprises en abandonnant certaines prérogatives et à négliger les exigences du progrès social. Les délocalisations s'inscrivent dans ce processus.

En témoigne la prolifération des zones franches. A titre d'exemple, l'étude réalisée en 2002 par la JOC au Nicaragua présente les « bénéfices offerts par la loi des zones franches aux investisseurs » et conclut que la situation d'exploitation des travailleurs ne peut permettre de prétendre que la constitution de zones franches crée du développement.

Extraits de l'étude de la JOC au Nicaragua : « Travail dans des conditions justes et protégées dans les zones franches, selon le regard de jeunes travailleuses ».

Bénéfices offerts par la loi aux investisseurs :

- Exonération d'impôts et des tarifs douaniers à des facteurs de production importés (matière première, machines, véhicules de charge et d'utilisation privée) et à des produits destinés à l'exportation.
- Exonération totale d'impôts locaux.
- Expatriation des profits sans aucune restriction.
- Crédits à des taux d'intérêt très faibles et avec des temps pour le remboursement très attractifs.
- Exonération d'impôts pour la sous-traitance de services d'eau, énergie électrique, assurance, télécommunications, entretien et nettoyage, et libre utilisation des devises.
- Mise à disposition de systèmes de communication et de transport performants.

Situation des travailleurs :

Si des emplois sont effectivement créés dans ces zones, les conditions de travail (sécurité, hygiène, liberté syndicale) et de salaires ne permettent pas aux employés d'atteindre le niveau de la subsistance. Ainsi « Le salaire de base est de USD 0,29 à 0,34 l'heure, soit USD 70,54 par mois, ce qui ne couvre que la moitié des besoins de subsistance calculés selon le gouvernement », et ¼ selon les ONG. L'étude relève aussi les impacts négatifs sur l'environnement (pollution des nappes phréatiques notamment).

Dans certains pays, « lorsque l'équilibre des pouvoirs et la démocratie ne sont pas assurés ; le pouvoir est confisqué par des intérêts privés, au détriment de l'intérêt général »¹⁶. La mise en place d'un système démocratique constitue une étape importante en vue de la construction d'une économie plus solidaire, même si la démocratie ne suffit pas toujours pour garantir une plus grande prospérité économique ni une plus grande équité sociale pour le plus grand nombre. La prise en charge des activités économiques par des citoyens peut contribuer à faire émerger des espaces démocratiques et des interlocuteurs capables d'influer sur les politiques publiques. Ces espaces démocratiques sont encore rares aujourd'hui, et parfois fortement encadrés par les Pouvoirs publics.

b) Les collectivités locales

Les processus de décentralisation concernent de nombreux Etats, ils aboutissent au transfert de compétences vers les collectivités locales et leur confèrent un rôle important en termes de développement économique local et donc en soutien à l'économie solidaire. Les projets d'économie solidaire se caractérisent de fait par un ancrage territorial fort. L'échelle locale est pertinente pour le soutien aux activités d'économie solidaire.

c) Leurs rôles vis-à-vis des acteurs de l'ESS :

Si les initiatives d'économie sociale et solidaire naissent de la mobilisation citoyenne, la capacité des Etats à identifier les acteurs et donc à les encourager, que ce soit par des financements ou par une législation adaptée, est cruciale. Cette étape d'identification est relativement avancée dans de nombreux pays du Nord, elle reste embryonnaire dans certains pays du Sud.

De véritables politiques publiques en termes d'économie solidaire s'avèrent nécessaires. Elles peuvent s'accompagner de mesures concernant les achats publics, de fournitures ou de services. Ainsi en Argentine, les centres médicaux « récupérés » par les travailleurs lors de la crise économique récente, cherchent à obtenir des agréments pour soigner les malades envoyés par les caisses de sécurité locales.

L'émergence du mouvement de l'économie sociale et solidaire au Brésil

D'une manière générale, la croissance du mouvement brésilien d'économie solidaire est le fruit de la résistance et de l'organisation des travailleurs brésiliens face aux conséquences de la mondialisation.

En 1996 a lieu à Rio une première rencontre sur le coopérativisme, débouchant sur la création du Forum de coopérativisme populaire, et la création du mouvement d'économie solidaire de l'Etat de Rio, qui souhaite fédérer du niveau local jusqu'au niveau national les différentes expériences d'ESS. Cette expérience fera tache d'huile et se reproduira dans de nombreux Etats du pays.

Le Réseau National d'Economie Solidaire voit alors le jour en 2000.

La création par le Président Lula du Secrétariat d'Etat à l'Economie solidaire a permis de donner à la dynamique une impulsion plus forte encore. Elle est concomitante de la création du Forum Brésilien d'Economie Solidaire, en 2003. Celui-ci réunit les acteurs de l'ESS et ceux de la coopération non gouvernementale mais aussi des universités fonctionnant telles des couveuses « incubadoras »¹⁷ et sert d'interface avec les pouvoirs publics.

¹⁶ Extrait du texte de référence financement du développement, paragraphe II - C.

¹⁷ Structuration : une coordination nationale regroupe 3 représentants (de la société civile et des institutions publiques) de chacun des 27 Etats. Une charte des grands principes de l'économie sociale et solidaire régit les activités du mouvement et priorise ses orientations.

Le contexte institutionnel français

La délégation ministérielle à l'économie sociale a été créée en décembre 1981. La France a été dotée de 2000 à 2002 d'un Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire. Après les élections de 2002, seule une délégation interministérielle a été maintenue, elle a été remplacée en février 2006 par une Délégation interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation sociale et à l'Economie sociale. Après les élections régionales de 2004, de nombreuses régions se sont dotées d'une délégation régionale à l'économie sociale et solidaire. Ces délégations sont fortement engagées auprès des acteurs. Des chambres régionales de l'économie sociale ou de l'ESS (pour l'Aquitaine et Rhône Alpes) fédèrent au niveau régional les acteurs selon des modalités propres à chaque région.

A titre d'exemple

Nos partenaires engagés sur ce thème cherchent souvent à obtenir l'appui des collectivités sous forme financière, matérielle ou politique. Le prêt d'un local pour faire fonctionner une caisse de crédit, la réforme du niveau des taxes prélevées auprès des petits commerçants, la construction d'un petit marché sont autant d'exemples des divers types de soutien que les pouvoirs publics locaux peuvent apporter aux acteurs de l'économie solidaire même si la collectivité n'a que de faibles ressources. La formation des acteurs économiques et des pouvoirs publics pour qu'ils soient en capacité de dialoguer constitue souvent un défi.

C - Les institutions internationales

1) - L'OMC et les institutions financières internationales

Nous ne détaillerons pas le rôle de ces institutions, largement traité dans les textes de référence sur la Souveraineté alimentaire et le Financement du Développement.

On retiendra que le rôle de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), sur les produits manufacturés ou sur les services est le même que celui qu'elle joue sur l'agriculture.

2) - L'OIT

L'Organisation Internationale du Travail pour les questions liées au travail, est concernée par l'économie sociale et solidaire.

L'OIT met au point des conventions et des recommandations internationales qui définissent les normes minimales à respecter dans les domaines de son ressort : liberté syndicale, droit d'organisation et de négociation collective, abolition du travail forcé, égalité de chances et de traitement, etc. Il est de la responsabilité des Etats de ratifier et faire appliquer ces conventions. Au sein du système des Nations Unies, l'OIT est unique en son genre de par sa structure tripartite : employeurs et travailleurs participent aux travaux de ses organes directeurs sur un pied d'égalité avec les gouvernements.

3) Le Conseil des droits de l'homme et le projet de normes

Le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies a remplacé la Commission des Droits de l'Homme en mars 2006. Celle-ci avait travaillé à la rédaction d'un projet de normes sur les responsabilités des entreprises transnationales en matière de droits humains. Un représentant spécial auprès du Secrétaire général des Nations Unies a été nommé afin de poursuivre ces travaux.

D - Les grandes entreprises

Nous nous concentrerons ici sur les entreprises nationales ou multinationales de grande taille, parce qu'elle contribue à façonner la vie économique de nombreuses personnes directement ou non.

Sur les 100 plus grandes puissances économiques au niveau mondial en 2000, 51 sont des entreprises et 49 sont des pays. Les 50 premières entreprises emploient 9,5 millions de personnes dans le monde en 2001 (source UNCTAD).

En effet leur taille critique leur confère une puissance parfois supérieure à celle des Etats et elles jouent des rôles importants sous différentes formes : ¹⁸

- par l'incidence de leurs choix d'investissements et les conditions dont ils sont assortis. (voir encadré sur l'expérience de la J.O.C. Nicaragua).
- par leur contribution aux revenus des Etats : soit elles acceptent de se soumettre aux règles de la fiscalité, soit elles font éventuellement pression sur les Etats pour obtenir des dérogations de toute nature, soit elles échappent à l'impôt par le jeu de l'optimisation fiscale ou le recours aux paradis fiscaux.
- par leur intervention dans la détermination des prix : la concentration des acteurs sur certaines filières fait que ceux-ci peuvent influencer sur la fixation des prix des matières premières ou des produits industrialisés achetés dans les pays du Sud. La pression à la baisse des prix s'exerce souvent sur le petit producteur ou le travailleur qui en bout de chaîne en subit les pires effets¹⁹.
- par leur pression sur les conditions de travail. Dans le secteur textile par exemple, les pratiques des acheteurs des grandes marques qui sillonnent le monde à la recherche des prix les plus bas conduisent les producteurs à employer des méthodes de production infra humaines pour rester compétitifs.
- par leurs incitations sur les choix de consommation. Les montants investis dans la publicité permettent d'orienter la demande des consommateurs. Par exemple la pratique du « mini-packaging », qui permet de toucher dans les pays en développement les consommateurs les plus pauvres, n'est pas sans conséquence sur leurs modes de consommation.
- par leur capacité à se procurer des ressources naturelles sans toujours veiller à leur utilisation optimum.

Ces entreprises défendent leurs intérêts lors de l'élaboration des règles du jeu commercial international. Ainsi à Bruxelles les 732 parlementaires du parlement européen sont entourés par 4.362 lobbyistes enregistrés, l'immense majorité représentant des groupes économiques. Les positions européennes sur les dossiers de la propriété intellectuelle (dont les impacts sur l'accès aux médicaments pour les plus défavorisés sont des plus dramatiques), ou sur le dossier agricole, illustrent bien l'influence des entreprises²⁰. Elles ont tendance à tenir un double discours, d'une part en arguant de la nécessaire sécurisation de leurs investissements par exemple par des accords bilatéraux sur l'investissement, et d'autre part en tendant à s'opposer à toute forme de régulation sociale ou environnementale de leurs activités par les pouvoirs publics.

Néanmoins, interpellées par les consommateurs citoyens et parfois par leurs propres salariés ou dirigeants, un nombre croissant d'entreprises déclare mettre en œuvre des démarches éthiques ou une politique de développement durable. Elles adoptent des codes de conduite, développent leur discours sur la **Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE)**, agissent en partenariat avec des ONG ou des institutions internationales (par exemple dans

¹⁸ Nous n'aborderons pas ici le rôle du secteur financier traité dans le texte sur le financement du développement.

¹⁹ Voir l'exemple du café où un nombre restreint d'entreprises se partagent le marché (cf. fiche café du dossier Souveraineté alimentaire, thème de l'année 2)

²⁰ Marita Wiggbertale, « *L'influence de l'agrobusiness européen dans les négociations commerciales* », 2005.

le cadre du Pacte Mondial²¹ des Nations Unies) et publient des rapports annuels sur les questions environnementales et parfois sociales. Pourtant si des expériences innovantes intéressantes voient le jour, la rhétorique du développement durable et de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises s'intègre trop lentement encore dans les pratiques des entreprises. « Le meilleur code d'éthique des USA était celui d'ENRON ! »²².

Deux conceptions de la Responsabilité sociale des entreprises sont en présence. Elles reposent sur des conceptions différentes de l'entreprise et du droit. La vision anglo-saxonne de l'entreprise comme insérée dans un jeu complexe d'acteurs (« les parties prenantes ») liés par un contrat, prend de plus en plus de poids face à la vision française/romaine qui place la loi, garante de l'intérêt général au dessus des contrats particuliers. La première se traduit dans les conceptions RSE qui prônent des mesures volontaires, la seconde s'incarne dans les exigences de régulation. Ainsi la France a été pionnière, par la loi « Nouvelles régulations économiques » adoptée en 2002, en exigeant que les entreprises cotées produisent des rapports de développement durable annexés à leurs rapports financiers

Nous verrons plus loin, au chapitre V, paragraphe C 1 a, l'influence que peuvent exercer les souscripteurs de produits financiers solidaires et éthiques.

Les acteurs de la RSE avec lesquels le CCFD ou ses partenaires sont actifs :

Organisation	Rôle
Forum citoyen pour la responsabilité sociale et environnementale des entreprises	Il est un lieu d'échange entre des syndicats, des associations environnementales, de solidarité internationale et de défense des droits humains, sur la thématique de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises
European coalition for corporate Justice (coalition européenne pour des entreprises justes)	Elle rassemble des organisations ou plateformes de 16 pays européens qui militent dans leur pays et au niveau de l'Union européenne pour une meilleure régulation des activités des entreprises
Réseau Agribusiness Accountability Initiative (Initiative pour la responsabilité des entreprises agro-alimentaires)	Il organise des rencontres continentales entre les organisations paysannes, syndicales, de consommateurs, et les investisseurs responsables, afin d'élaborer ensemble des stratégies pour réguler le pouvoir croissant des firmes du secteur agro-alimentaire.
Collectif « Ethique sur l'Etiquette »	Il rassemble des organisations syndicales, de consommateurs et de solidarité internationale qui se mobilisent ensemble pour un plus grand progrès social dans les Pays en développement, notamment sur les filières textile et habillement.

²¹ Le Pacte mondial définit neuf principes qui s'inscrivent dans une perspective de développement global. Les entreprises souscrivent à certaines règles « éthiques » mais qu'aucun mécanisme de contrainte ou même de contrôle des engagements n'existent.

²² Exposé de Mr Philippe de Woot, professeur émérite de l'Université Catholique de Louvain, devant le groupe de travail économie solidaire des organisations internationales catholiques OIC.

Chapitre IV La vision du CCFD et les questions en débat

A - L'option fondamentale du CCFD

Pour le CCFD, l'économie sociale et solidaire est une réponse à la question : comment construire une économie plus juste, au service de l'homme ? Notre conception de l'économie sociale et solidaire trouve son inspiration dans les grands textes du Magistère ecclésial que sont :

- La Constitution conciliaire *Gaudium et Spes* (1965)
- L'encyclique *Populorum Progressio* (1967)
- L'encyclique *Sollicitudo Rei Socialis* (1987)

Elle met en jeu les valeurs fondatrices du CCFD : la valeur essentielle de la personne humaine, la responsabilité, la réciprocité, le respect de la diversité, la justice, la solidarité, la participation de tous à l'entreprise commune.

Elle désigne comme priorité et comme finalité le développement de « tout l'homme et de tous les hommes »²³, un développement intégral et harmonisé. Elle peut donc être considérée comme un réel outil de développement socialement durable. En ancrant les réalités économiques dans leur contexte social, culturel, elle renoue avec la tradition d'une économie politique qui ne conçoit les activités productives de l'homme qu'en fonction du sens qu'elles peuvent avoir pour la collectivité. Dans un monde interdépendant, promouvoir une économie de la solidarité plutôt que de la compétition est, plus qu'une exigence éthique, un véritable impératif et une condition de la durabilité de nos sociétés. L'économie sociale et solidaire a essentiellement une visée de transformation sociale.

Ce sont ces mêmes principes que soulignait le CCFD dans son rapport d'orientation 2000-2005 : « Devant le fossé croissant entre pauvres et riches, entre bénéficiaires et exclus du modèle dominant, il est urgent de rappeler la suprématie de l'être sur l'avoir, les besoins absolus du respect des droits fondamentaux de chaque individu, la nécessité pour chaque citoyen de pouvoir influencer son environnement local et global ».

Notre position :

Fidèle à sa mission au service du développement, le CCFD promeut le développement socialement durable

B - Sur les stratégies

La construction d'une autre économie, orientée vers la satisfaction des droits fondamentaux du plus grand nombre, passe par des stratégies combinant différents modes d'action.

Cet objectif nous amène à soutenir un certain nombre de partenaires acteurs de transformation sociale, agissant à divers titres dans le champ de l'économie sociale et solidaire et à travailler en réseau avec d'autres alliés (collectifs thématiques, organisations syndicales, de consommateurs, investisseurs éthiques, etc.).

Chez nos partenaires et nos alliés, nous rencontrons des attitudes diverses. Certains s'engagent résolument dans la construction de formes nouvelles d'économie porteuses de solidarité, d'autres œuvrent pour la transformation du modèle existant.

²³ « Populorum Progressio n° 14

Auprès des premiers un soutien durable est nécessaire. L'économie solidaire qui assume les coûts de son action sociale n'est souvent pas capable de survivre par ses propres forces dans un système de concurrence généralisée, c'est une économie subordonnée. Les situations de dépendance (sous-traitance) ou de concurrence avec des acteurs plus puissants sont fréquentes et même inévitables.

La politique de plaidoyer en la matière consiste à promouvoir un cadre juridique et financier adapté à la spécificité de l'économie solidaire afin que les acteurs les plus faibles ne soient pas soumis à la concurrence brutale des plus puissants. Ces actions de plaidoyer sont à mettre en œuvre au premier chef par nos partenaires dans les pays concernés.

Nous croyons en un aller retour fructueux entre les actions de terrain et la réflexion au niveau macroéconomique. Il s'agit à la fois de contribuer à construire le monde dans lequel nous voulons vivre, de dénoncer sans compromis les dérives de l'économie de marché et ses impacts dans les pays du Sud et de tenter d'infléchir progressivement ses règles et mécanismes.

Progressivement, les mouvements sociaux et les acteurs de l'économie solidaire se renforcent et s'investissent conjointement pour influencer sur les politiques publiques nationales. En revanche ils sont encore peu présents dans le suivi des grandes négociations internationales, par exemple sur le commerce ou la dette des pays pauvres. Ces alliances doivent être renforcées. C'est un défi pour les acteurs de l'ESS que de prendre davantage part au débat public et de contribuer à le faire émerger aux niveaux appropriés.

Le CCFD considère que la construction d'une économie plus solidaire passe à la fois :

- **par une stratégie d'appui à des partenaires qui mettent en œuvre des pratiques économiques différentes,**
- **et par une stratégie de transformation du système actuel et de ses règles au niveau national et international. Celle-ci implique des actions de plaidoyer conduites tant par le CCFD que par ses partenaires**

C - Sur la forme des projets d'économie sociale et solidaire

Pour certains la forme de l'activité économique doit toujours permettre de juger s'il s'agit ou non d'économie solidaire. Ce courant héritier de l'économie sociale est très fort par exemple au Brésil. Il postule que la solidarité ne peut se déployer que dans des formes particulières d'entreprises, telles que les coopératives, qui posent de manière statutaire l'exigence de solidarité.

D'autres estiment que le facteur décisif est la dimension participative au sein même de l'entreprise, seule garante de la prise en compte de l'intérêt de chacun. Au Brésil encore, l'autogestion des travailleurs est considérée pour beaucoup comme un critère déterminant pour dire si une activité est ou non une activité d'économie solidaire.

Pour d'autres enfin, le caractère collectif ou auto géré n'est pas un critère absolu. La solidarité peut s'exprimer à un niveau différent de celui même de l'activité économique, par exemple par un réseau d'entraide entre des artisans individuels ou une mutuelle de femmes commerçantes. Les activités génératrices de revenus et les petites entreprises individuelles relèvent aussi de l'économie sociale et solidaire dans la mesure où les acteurs sont encouragés à s'organiser pour participer à la vie publique locale. Par exemple la constitution d'un réseau d'artisans permettant des alliances pour la commercialisation, et par ailleurs encourageant ses membres à s'organiser et à payer leurs impôts.

Pour le CCFD, l'économie sociale et solidaire peut aussi se déployer dans les formes traditionnelles de l'économie.

D - Sur les publics concernés

Deux questions sont à distinguer :

« Devons nous seulement appuyer des initiatives dans lesquelles la solidarité est déjà présente ? »

Les petites entreprises populaires répètent souvent, à leur échelle, les logiques entrepreneuriales classiques. Elles peuvent être les lieux de multiples formes d'exploitation. Elles font alors l'objet de critiques arguant que ce secteur absorbe l'emploi sans se préoccuper des conditions matérielles, juridiques, humaines dans lesquelles l'activité s'exerce. Faut-il pour autant les écarter ou tenter de les faire évoluer vers une prise en compte réelle de la dimension solidaire ?

Prolongeant la question, nous nous interrogeons encore « Quels partenaires soutenons-nous ? Et quels sont les bénéficiaires ultimes des initiatives d'économie solidaire que nous appuyons ? ».

Nous qualifions souvent les populations avec lesquelles nos partenaires travaillent de « plus pauvres, plus défavorisées ou encore marginales. »

Or dans la pratique, les projets d'économie solidaire ne visent pas les plus pauvres des pauvres. Parmi les populations des pays dans lesquels nous travaillons, il s'agit bien de personnes se situant parmi les 15-20 % les plus pauvres, mais il ne s'agit que très rarement des personnes qui n'ont aucun potentiel économique. La mise en place de projets économiques suppose en effet un minimum de capacités d'initiative, de production, d'organisation, la possibilité de commercer, d'accéder à un marché. Or de nombreuses activités économiques que nous soutenons sont certes viables, elles assurent au quotidien un revenu aux familles, mais elles ne dépassent pas toujours le niveau de la subsistance. Il s'agit parfois seulement d'éviter que les familles ne s'appauvrissent davantage et succombent à la faim. On se situe alors dans une perspective qui relève davantage de la réponse à des besoins immédiats que d'une véritable entreprise de transformation sociale. Cependant dans ce cas, la solidarité est encore à l'œuvre, même sous une forme restreinte. Elle reste présente comme une valeur, un idéal vers lequel on tend et cela nous semble un objectif valable en soi.

Notre position²⁴ :

Dans le champ de l'économie sociale et solidaire, les initiatives des partenaires soutenues par le CCFD s'adressent en particulier à des populations parmi les plus vulnérables et peuvent être éligibles même si l'activité soutenue est encore imparfaite du point de vue de la solidarité ou si elle n'a que de très faibles perspectives de croissance économique et reste au niveau de la subsistance.

E - Sur la viabilité économique

Le choix de la porte d'entrée sociale ou économique des projets fait toujours l'objet de débat. Il importe en effet de bien clarifier les priorités.

Les entreprises quelles qu'elles soient sont amenées à arbitrer entre des objectifs économiques et sociaux. C'est une question que se posent spécialement au quotidien les acteurs de l'économie solidaire (qu'il s'agisse de coopératives, d'autres formes associatives ou d'autres formes de production ou de commercialisation).

Il s'agit ici d'un pari inhérent à l'économie solidaire : il doit être possible de poursuivre des objectifs sociaux et environnementaux tout en cherchant à garantir la pérennité de l'activité économique. Bien évidemment les arbitrages doivent se faire au sein de chaque « unité

²⁴ La position exprimée ici est en cohérence avec la Politique d'appui aux partenaires (PAP), approuvée par le Conseil national Délibératif le 22 juin 2002. Celle-ci, rappelle en effet, en p. 6, que « l'appui, en particulier financier, à des initiatives de base, dont les acteurs et bénéficiaires font partie des plus humbles, demeure la première raison d'être du CCFD. L'objectif est bien de permettre la transformation concrète des conditions de vie des populations les plus pauvres » (Cf. aussi Rapport d'orientation 2002-2006, Priorité d'action n°1).

économique ». Il importe de maintenir l'équilibre entre la viabilité économique et la viabilité sociale. La prise en charge par l'économie sociale et solidaire des besoins humains et sociaux (éducation, santé, alimentation...) a un coût qui doit être financé, soit par l'activité elle-même soit par un soutien externe durable. Un exemple connu est celui des entreprises d'insertion par l'activité économique qui, en France, bénéficient d'aide publique pour chaque poste d'insertion. Le secteur de l'économie solidaire a besoin d'un cadre législatif adapté qui rétablisse l'équilibre nécessaire par rapport au secteur marchand.

Notre position :

Les projets économiques que soutient le CCFD doivent permettre à la fois d'atteindre des objectifs économiques et de prendre en compte la dimension sociale et environnementale du développement.

F - Sur les relations avec les acteurs du système dominant

Un premier questionnement porte sur les actions à entreprendre vis-à-vis du modèle économique dominant et de ses acteurs. Est-il utopique de vouloir les transformer et influencer sur leurs comportements ? D'aucuns considèrent que les acteurs de l'ESS ne peuvent « se compromettre » avec les acteurs du système dominant, ceux-ci étant réputés par définition non solidaires.

Les débats récurrents sur le commerce équitable illustrent bien cette question. Il s'agit de savoir si l'on souhaite construire des filières totalement intégrées et parallèles ou si les produits du commerce équitable doivent aussi pénétrer le commerce conventionnel. Autrement dit, pour reprendre une question bien française, les produits du commerce équitable doivent-ils figurer dans les rayons de la grande distribution ?

A cette question le CCFD répond oui. En effet, cela permet de toucher plus largement les consommateurs. En revanche, il faut veiller à ce que les produits distribués par ce vecteur comme ceux écoulés par les petits commerçants respectent réellement les critères exigeants élaborés par les acteurs historiques de la filière.

Dans ce dialogue avec les acteurs dominants, les vertus pédagogiques de l'économie sociale et solidaire sont fortes. Elle constitue une interpellation adressée aux acteurs classiques, à l'opinion publique, aux consommateurs sur le thème : « il est possible de faire de l'économie autrement ». Par ailleurs certaines entreprises mettent en œuvre des initiatives intéressantes qu'il convient d'encourager.

Néanmoins, nous sommes de plus en plus alertés par nos partenaires sur les conséquences parfois néfastes de l'implantation de grandes entreprises dans leur pays ou sur leurs difficultés à faire respecter les droits des populations. Les partenaires du CCFD sont confrontés à des obstacles récurrents : difficulté à établir les responsabilités des entreprises qui n'agissent pas toujours en direct, inégalité de pouvoirs et de moyens trop importante pour établir un rapport de forces équilibré et faire entendre leurs revendications. Nous ne pouvons nous désintéresser de ces cas et nous estimons que nous devons agir pour que les acteurs de l'économie, quel que soit leur statut (entreprise conventionnelle, mais aussi mutuelles, coopératives...) prennent en compte la solidarité et l'éthique dans leur pratique.

Notre rôle consiste alors à interpeller l'entreprise et rechercher des solutions aux problèmes soulevés pour rompre l'isolement de nos partenaires.

Le CCFD interpelle aussi les entreprises sur leur responsabilité sociale et environnementale.

G - Les critères de sélection des projets d'économie sociale et solidaire soutenus par le CCFD et les défis à relever

Les critères de sélection des initiatives de partenaires en économie sociale et solidaire

Pour conclure et rassembler les options définies dans le présent chapitre, nous pouvons dresser une liste de critères susceptibles d'orienter nos décisions concernant les initiatives de nos partenaires dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Nous nous attachons en règle générale à ce que ces initiatives :

- permettent à des populations défavorisées de créer et de maintenir une activité économique qui leur fasse dépasser le niveau de la simple et nécessaire subsistance,
- se caractérisent par l'imbrication des dimensions économiques, sociales et politiques : les acteurs doivent être maîtres de leur propre développement,
- visent des objectifs de transformation sociale²⁵,
- favorisent le renforcement démocratique et la participation citoyenne,
- privilégient une approche territoriale (valorisation des marchés locaux, et des circuits courts, souci de préservation de l'environnement...),
- s'appuient sur une combinaison de ressources privées des acteurs, de soutiens publics et de ressources provenant de la solidarité internationale,
- mettent en œuvre des modes de fonctionnement participatifs, démocratiques.

Les défis à relever pour les projets d'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire étant en gestation, il nous revient d'être prêts à en favoriser l'épanouissement en relevant les défis qu'elle soulève :

- le défi de la viabilité économique et sociale des actions : quelle mesure des résultats, quel type de financement pour ces actions ?
- le défi de la construction d'une dynamique de solidarité dans des contextes où les liens sociaux sont parfois fragiles,
- le défi du changement d'échelle, l'évaluation des conditions de la multiplication des expériences,
- le défi de la structuration des acteurs et de la construction d'acteurs collectifs,
- le défi de l'insertion des jeunes, des femmes et des exclus dans l'économie,
- le défi de la reconnaissance des spécificités de l'ESS par les pouvoirs publics, de l'évolution des politiques économiques et de l'adaptation de la législation du secteur,
- le défi de l'articulation des acteurs de l'ESS avec ces mêmes pouvoirs publics, le mode de relation reste souvent à construire, les acteurs doivent apprendre à travailler ensemble,
- le défi de la consommation et du lien entre les producteurs, les commerçants et les consommateurs. Il s'agit de dépasser les intérêts catégoriels des acteurs pour faire émerger un intérêt commun.

²⁵ Politique d'appui aux partenaires, décisions du CND du 22 juin 2002, p.6.

Chapitre V Expériences et actions du CCFD

A - L'appui aux partenaires

Le présent chapitre est le fruit d'une enquête menée auprès de nos partenaires des différents continents²⁶. Cette enquête portait sur leur conception de l'économie sociale et solidaire et surtout sur les pratiques en ce domaine dans leur environnement politique, économique et social. Les lignes qui suivent représentent un essai de synthèse des réponses obtenues et le lecteur trouvera en Annexe une présentation plus précise, continent par continent, avec des exemples concernant les actions menées par nos principaux partenaires.

Ce qui retient l'attention, c'est la différence qui existe entre les continents, aussi bien sur la vision de l'économie sociale et solidaire que sur les pratiques de terrain.

a - En Afrique

Quarante années d'aide internationale et de développement n'ont pas permis de surmonter les causes structurelles du mal développement des régions telles l'Afrique subsaharienne abritant encore des poches d'extrême pauvreté et de sous-développement. De nombreux pays d'Afrique détiennent toujours les indices de développement humain les plus bas. Ces échecs mettent en cause les politiques économiques classiques.

Dans les communautés traditionnelles, l'organisation autour du capital, foncier notamment, procédait, et procède toujours, de logiques collectives et non individuelles, qui permettent à chacun d'y accéder comme à un bien collectif, temporairement ou non. Il en est de même pour la mise en exploitation : outils et main d'œuvre sont largement mutualisés. Enfin concernant les revenus, l'homme qui par son activité a obtenu un profit substantiel, doit pratiquer une certaine redistribution dans la communauté.

Pour faire face à la pauvreté, se développe alors une économie informelle, non réglementée, une économie de subsistance. Celle-ci constitue le seul moyen de survie pour des populations exclues du système formel, mais elle est loin de correspondre à ce qu'on peut appeler l'économie solidaire. En l'absence de régulation, le secteur informel laisse libre cours à toute forme d'exploitation et il est souvent très peu rémunérateur. Mais c'est aussi au sein du secteur informel que peuvent émerger des initiatives permettant aux personnes défavorisées, exclues du système formel, d'exercer des activités génératrices de revenus, pour assurer leur subsistance, et peu à peu, sortir de la pauvreté.

Les pratiques

Ces pratiques populaires de survie économique constituent un début d'économie populaire et sociale, mais celle-ci, peu reconnue par les principaux acteurs politiques, voit son développement entravé²⁷. Elles se caractérisent par un phénomène d'expansion de nombreuses petites activités de production et de commercialisation portées par divers groupes populaires qui se développent selon des logiques non exclusivement économiques et commerciales. Ils visent notamment l'amélioration des conditions de vie des personnes et des groupes sociaux impliqués.

Il s'agit avant tout d'une économie au service de l'homme qui se construit via la mobilisation des solidarités traditionnelles et qui contribue à la promotion économique et sociale des personnes. Elle tend à répondre aux besoins immédiats des populations bénéficiaires afin de leur redonner leur capacité à formuler et à prendre en main leur propre réhabilitation et à

²⁶ Une cinquantaine de nos partenaires ont été consultés durant l'été 2004. Ils se sont prononcés sur leur définition de l'économie solidaire et sur les multinationales.

²⁷ L'Économie sociale et solidaire : une perspective Nord sud ; deuxième rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité du 9 au 12 octobre 2001 à Québec, p.15.

renforcer leurs compétences pour la gestion des ressources économiques. On parle avant tout d'une économie de subsistance permettant d'apporter des solutions aux problèmes de la survie économique.

Certaines organisations agissent dans un contexte social, politique et économique particulièrement défavorable, avec une insécurité physique persistante (région des Grands Lacs), une pauvreté qui ne cesse de croître, et des Etats ou des Autorités locales hostiles à des projets favorisant l'émancipation des populations...

D'autres partenaires mettent l'accent sur les notions de justice sociale et de répartition équitable des richesses et de la croissance ; à leurs yeux, il importe de soutenir les plus exclus et d'encourager les acteurs à prendre des initiatives de développement conçues non exclusivement comme des activités économiques.

ACORD, alliance internationale d'ONGs en Afrique, agit non seulement pour créer des dynamiques économiques, mais aussi pour mettre en place des mécanismes de solidarité prenant en compte les préoccupations de toutes les couches sociales avec le concours de l'ensemble de la communauté, afin de promouvoir les mécanismes de concertation et de négociation avec l'environnement extérieur.

Si l'économie solidaire est une réalité forte en Afrique, elle ne fait pas pour autant l'objet d'un discours structuré ou d'une vision intellectuelle développée. Le terme « économie solidaire » est peu usité. Par contre le schéma de pensée traditionnelle qui prenait en compte le lien entre la fonction économique de l'homme et sa fonction sociale, est largement détaillé dans la littérature anthropologique et sociologique.

D'une manière générale, pour nos partenaires africains, l'économie sociale et solidaire doit avoir une vision « inclusive » des problèmes économiques et sociaux ; on ne peut parler d'économie solidaire sans prendre en compte les graves problèmes de développement : les famines, l'insécurité alimentaire, la pauvreté, les conflits politiques.

Les débats avec les partenaires africains ont montré que la problématique de la sécurité et de la souveraineté alimentaire est centrale dans toutes les initiatives évoquées plus haut.

b - En Asie

Dans la période récente, le continent a connu un miracle économique sans précédent, avec de très forts taux de croissance, une émergence de classes moyennes dans certains pays (Chine), et plus spécifiquement un afflux considérable de capitaux internationaux, provenant surtout d'investisseurs étrangers, une politique agressive d'exportation, un fort développement des infrastructures, des régimes majoritairement autoritaires, un taux d'épargne élevé, mais aussi l'exploitation d'une main d'œuvre industrielle bon marché et relativement docile.

Le miracle asiatique – dont 80% de la population demeure exclue - cache difficilement la répartition extrêmement inégalitaire des richesses, les déséquilibres sociaux importants, l'omniprésence du secteur agricole, le poids colossal du secteur dit « informel », et enfin des taux de chômage pouvant affecter près de la moitié de la population pour des pays comme l'Indonésie. Cent millions de personnes, dont 60 millions d'Indonésiens vivent en dessous du seuil de pauvreté, 17 millions de familles ont faim et des millions de foyers ne font qu'un repas par jour²⁸. Une croissance démographique élevée, la faible productivité du travail et de la terre et la détérioration des ressources naturelles expliquent, en grande partie, la persistance des formes traditionnelles de pauvreté dans les pays asiatiques. A celle-ci s'ajoute la pauvreté urbaine de la population « flottante » des travailleurs en « excédent ». Les carences de l'Etat de droit, la corruption, la dérégulation sont citées parmi les faiblesses de ces économies. De plus, bien souvent, la gestion des affaires se fait sur le court terme, sans visée stratégique.

²⁸ Richer (Ph.), sous la direction de, *Crises en Asie du Sud-est*, Presse de Sciences Po, 1999, 307 p.

La détérioration des conditions de travail dans l'industrie est multiforme : salaires en baisse, absence de liberté syndicale, conditions de sécurité déplorables, exploitations de toute sorte pratiquées (enfants, prisonniers), augmentation du recours aux contrats précaires. **Le secteur informel est en pleine croissance** du fait de la réorganisation des systèmes de production par les multinationales ; les processus de mondialisation, en effet, poussent la main d'œuvre hors du secteur formel, régi par des règles et des normes, vers un secteur non réglementé et non protégé.

En Asie, le concept d'économie solidaire est peu connu et peu utilisé au sein de la société civile. Ce terme est nouveau dans des pays comme l'Inde où il est utilisé sans toutefois faire l'objet d'une définition claire, et spontanément assimilé à une économie de charité. Il existe cependant de nombreuses alternatives économiques au système dominant, qu'on pourrait regrouper sous le nom de People's Economy (économie populaire). Ces initiatives visent à promouvoir l'organisation des personnes (en coopératives par exemple) autour d'activités de nature économique et commerciale, à soutenir la coopération mutuelle et la solidarité économique en faveur des populations les plus démunies ainsi qu'à permettre un partage d'intérêts communs.

Le mouvement coopératif en Asie

Les autorités coloniales et post-coloniales asiatiques ont focalisé leurs efforts sur le développement d'un secteur coopératif «para-étatique». Les capitaux publics et la participation de fonctionnaires dans les coopératives remplaçaient les apports privés des membres et la participation volontaire de ceux-ci. Le champ d'action des coopératives a généralement été limité aux secteurs de la production et de la distribution. Le secteur financier a été négligé. Une approche des secteurs sociaux et médicaux par l'économie sociale n'a pratiquement jamais été envisagée car ils étaient considérés comme relevant de la seule responsabilité des pouvoirs publics.

Il en résulte encore aujourd'hui une défiance par rapport au principe même de coopérative, qui est synonyme parfois d'abus de pouvoir, de dirigisme et souvent de manque de transparence financière. Malgré ce lourd passé, l'Asie Pacifique compte 495 millions de membres de coopératives dans 25 pays. La coopérative agricole est le modèle qui rassemble le plus de sociétaires. La coopérative de crédit est celle qui a le plus important chiffre d'affaire

Les partenaires du CCFD travaillent majoritairement en lien avec les populations du secteur informel. Leur approche de l'économie solidaire implique de mettre les populations au centre de l'action, de répondre à leurs besoins immédiats (nourriture, travail, etc.), de lutter contre les inégalités (entre les sexes, les catégories sociales).

On remarque l'omniprésence d'un souci éthique. Il se manifeste dans les relations entre les acteurs économiques (démarche collective, partage des bénéfices, entraide) et avec l'extérieur (souci de l'environnement, de la dimension sociale).

Les activités menées concernent l'aide à la commercialisation, au marketing, en priorité pour le marché domestique, l'accès aux financements (crédit, épargne), le développement de la production et de la consommation responsable (bio par exemple), la promotion de l'indépendance des acteurs économiques (accès à l'information sur les prix, les filières, le renforcement des capacités d'organisation et d'initiative).

Le plaidoyer est encore limité pour beaucoup de partenaires dans le domaine de l'économie solidaire. Lorsqu'il existe, il vise peu les autorités locales et se tourne parfois vers l'international sur les questions de commerce, l'élargissement des débouchés, ou sur des thèmes tels que le respect des droits humains dans les micro-entreprises du Sud, la question de la certification pour le commerce équitable. Les actions menées par la société civile asiatique dans le secteur de la responsabilité sociale des entreprises sont aussi un exemple :

- inciter les gouvernements asiatiques à faire respecter les lois sociales,
- aider à l'émergence de syndicats indépendants,
- attirer l'attention de l'opinion publique nationale et internationale sur les agissements des multinationales et de leurs sous-traitants.

- faire pression auprès des fabricants pour qu'ils adoptent des «codes de bonne conduite»,²⁹
- être présent de part et d'autre de la chaîne de production, en aval pour que les plaintes des ouvriers soient entendues et non enterrées par l'administration, et en amont pour révéler les exactions commises dans les usines.

c - Au Maghreb et au Proche-Orient

Le mouvement associatif est encore émergent, la société civile de la région Sud-Méditerranéenne théorise encore très peu sur les concepts d'économie solidaire et sociale. Autrement dit, la vision macro-économique, portant forcément une dimension politique, est peu développée.

Bien qu'elles s'inscrivent pleinement dans le champ de l'économie sociale et solidaire, les initiatives économiques sont souvent considérées par les partenaires comme relevant d'une dynamique de développement local et de mobilisation des solidarités citoyennes. Le débat n'a pas encore vraiment vu le jour au sein du mouvement associatif de la région, ne permettant pas de distinguer les contours d'une pratique « palpable » de l'économie sociale et solidaire et d'en promouvoir l'image vis à vis de l'opinion publique et des Autorités locales. Ces dernières qualifient souvent d'économie informelle tout ce qui n'est pas structuré et contrôlé par elles ou par le secteur entrepreneurial privé local ou international. Pourtant, l'essor qu'ont pris ces dernières années les activités de micro-finance dans la plupart des pays de la région incite à l'organisation en réseaux de la société civile pour interpeller les Etats et défendre « une économie des plus pauvres » ayant comme projet la réhabilitation des valeurs de solidarité sociale et communautaire.

La région est marquée par deux préoccupations majeures qui alimentent une revendication grandissante en faveur d'alternatives au système économique dominant :

- la manifestation au grand jour des conséquences sociales désastreuses des plans d'ajustement structurel imposés depuis 5 à 15 ans selon les pays par les institutions financières internationales,
- la menace pour la paix sociale (et pour les équilibres politiques) que représente une jeunesse désœuvrée et sans perspectives d'avenir. Rebelle et constituant la majorité de la population, elle est souvent instrumentalisée et récupérée par les fondamentalistes religieux contre les pouvoirs en place et contre la modernité à laquelle ils aspirent.

Face à ces deux problématiques, les partenaires sont parfois partagés entre deux voies : s'investir pleinement au niveau opérationnel par des initiatives d'économie solidaire « pour recoller les morceaux », au risque que leurs efforts visibles soient récupérés par les Pouvoirs locaux, ou plutôt mettre l'accent sur le travail de plaidoyer/lobbying au niveau national et international « pour changer le système dominant » et pousser les décideurs politiques à assumer leurs responsabilités.

Etant donné la jeunesse et l'insuffisance institutionnelle du mouvement citoyen de la région, la première tendance semble l'emporter au niveau des pratiques actuelles des partenaires. Mais ceux-ci ne perdent pas de vue que l'investissement « politique » dans la construction de réseaux est incontournable si l'on cherche à promouvoir des alternatives au système économique dominant.

Riche de son expérience et de son engagement dans plusieurs régions du monde, le CCFD joue un rôle important en soutenant à la fois les actions micro-économiques et le cheminement de la réflexion des partenaires en termes de stratégie macro-économique et politique.

d - L'Amérique latine : une esquisse de vision continentale de l'économie solidaire

En Amérique Latine différentes appellations ont cours, économie solidaire, socio-économie solidaire, économie populaire, etc. De nombreux chercheurs et acteurs de terrain ont conceptualisé le thème. Parmi les plus connus citons Razeto, Ortiz, Aruda, Corragio...

²⁹ Ex. : Coalition pour la production de jouets en toute sécurité constituée en 1997 par un collectif d'associations internationales : World Development Movement (RU), le syndicat américain AFL-CIO, Trocaire (Ir), CNMS (Italie), Pondokan (Indonésie) et Maquila Solidarity Network (Canada).

Pour les Latinos américains, l'économie solidaire a longtemps rimé avec coopératives (groupement de production, d'achat, de ventes...). On pensait que le modèle coopératif était appelé à se développer et à représenter l'alternative au modèle économique dominant. Ce modèle n'a pas donné les résultats escomptés dans la plupart des pays, soit que les dictatures aient entravé le mouvement, soit que le mouvement lui-même n'ait pas répondu aux attentes (institutionnalisation ou échec économique).

La paupérisation de couches croissantes de la population les pousse à inventer de nouvelles formes de survie et de solidarité. On compterait ainsi actuellement près de 221 millions de pauvres dans l'ensemble du continent³⁰.

Aujourd'hui certains repensent le lien entre économie et solidarité en fonction de l'évolution du contexte. Ils cherchent alors à concilier l'accompagnement à la micro-entreprise individuelle et la création des conditions pour l'émergence d'une solidarité au sein des activités économiques, au niveau micro mais aussi macro.

Une alternative aux injustices issues du modèle de développement néo-libéral

En Amérique Latine, les crises économiques provoquées par la financiarisation de l'économie et son impact important sur les économies, le problème du surendettement des pays, banques et entreprises, ont été à l'origine d'une aggravation généralisée des inégalités.

Une réponse à cet aspect de la mondialisation a émergé dans les sphères intellectuelles, mais aussi dans les mobilisations populaires et l'intervention des nouveaux mouvements sociaux lors des grandes rencontres internationales. L'économie sociale et solidaire a sa place dans cette réponse car elle est axée sur la satisfaction des besoins humains et sociaux et affirme la suprématie du travail sur le capital. Néanmoins, l'économie solidaire, selon nos partenaires d'Amérique Latine, doit refuser le concept d'une économie des pauvres pour les pauvres et agir pour faire pression sur les Pouvoirs publics. La création de réseaux et les actions collectives pour la transformation sociale et politique prennent une place particulièrement importante dans le sous continent.

L'action en faveur d'un modèle économique et social inclusif

Certaines organisations locales évoquent le nom d'économie sociale ou populaire à propos du soutien à des actions économiques de petite échelle, souvent destinées à permettre à des individus de satisfaire leurs besoins les plus immédiats, voire d'assurer leur survie. L'économie sociale fait référence à un ensemble d'expériences et d'initiatives économiques exercées de façon collective (coopératives, entreprises autogérées, etc...).

Pour certains de nos partenaires en Amérique Latine, l'économie solidaire doit réaliser un développement humain susceptible de répondre à la pauvreté, à l'exclusion sociale, aux violences, aux nécessités économiques, sociales, politiques, en développant une logique distincte de celle du modèle dominant.

L'économie solidaire propose des alternatives à la société ainsi qu'à l'économie dans leur ensemble, partant d'expériences locales pour les généraliser et les développer.

La promotion d'espaces démocratiques

L'existence d'espaces démocratiques pour réussir le développement économique mais aussi pour améliorer la capacité de concertation et de négociation avec les acteurs politiques et économiques locaux est essentielle. La dimension du développement territorial prend ici toute son importance.

B - Les initiatives de nos partenaires

L'enquête auprès de nos partenaires et l'examen des initiatives que soutient le CCFD dans le domaine de l'économie solidaire ont permis de définir une typologie des initiatives qui s'organise en trois familles, étant entendu qu'un projet donné n'est pas nécessairement limité à l'une de ces trois familles :

³⁰ Suivant l'intervention de Nedda Angulo au IIIème Séminaire International du RIPESS à Dakar, 22 nov 2005.

- a - l'appui à la création et au développement d'activités économiques,
- b - l'action pour la promotion d'espaces démocratiques et la participation plus active des citoyens et des acteurs économiques dans la vie économique, politique et institutionnelle,
- c - la dénonciation des injustices et des abus du modèle de développement néo-libéral et l'action en faveur d'un modèle économique et social plus inclusif.

a - L'appui aux petites initiatives économiques

L'appui à la petite production via les unités économiques de petite taille ou micro entreprises. Le concept de micro-entreprise fait allusion à l'expérience réalisée par ceux qui détiennent leur unité de production, les travailleurs indépendants des secteurs urbains et ruraux, les artisans, etc...., qui vivent en général dans la pauvreté et travaillent dans des conditions relevant souvent de la plus grande précarité, sociale et économique.

Les micro-entreprises ont représenté une alternative à la pauvreté, au début des années 90 en particulier, suite aux politiques d'ajustement structurel appliquées par les institutions financières internationales. Selon le rapport annuel de l'OIT, 7 emplois sur 10 correspondent à la petite entreprise. Il s'agit d'activités requérant de faibles investissements, basées principalement sur le travail de leur créateur, destinées généralement à produire des biens pour le marché local. Ces biens produits sont habituellement destinés à satisfaire les besoins essentiels.

Nos partenaires s'attachent à promouvoir le développement économique de ces unités de production par divers moyens : l'accès aux financements, la mise en place de procédures d'accompagnement social et de suivi technique, la pérennisation de leur insertion dans le marché par la recherche de nouveaux débouchés, de contrats publics et d'alliances avec les pouvoirs publics locaux pour leur participation au développement local et enfin par l'insertion socioprofessionnelle et la formation.

Par ailleurs, les partenaires du CCFD appuient des initiatives locales provenant des secteurs populaires et d'organisations de base qui agissent pour faire évoluer les politiques des Autorités et des décideurs locaux. La qualité des relations de réciprocité et de solidarité à l'intérieur des organisations populaires et la place accordée à la concertation jouent un rôle de premier plan pour la transformation des économies et des sociétés locales. Les liens communautaires, en Afrique en particulier, permettent ainsi aux populations concernées de réaliser des projets sociaux (éducation, santé, hydraulique, etc.) qu'une approche purement économique n'aurait pas permis.

Ces acteurs ont des relations avec le marché local (villages, communautés, zones urbaines périphériques, marchés où les produits sont échangés ...). Ils appartiennent à des groupes familiaux et communautaires et entretiennent surtout des relations économiques de proximité et des relations sociales fondées sur la coopération et la solidarité.

b - L'action pour la promotion d'espaces démocratiques et la participation plus active des citoyens et des acteurs économiques dans la vie économique, politique et institutionnelle

La promotion d'espaces de travail en réseau, de débat, de formations de responsables sociaux et le renforcement des capacités des acteurs sont au cœur des initiatives mises en œuvre par les partenaires sur le terrain.

La nécessité de résister et de construire s'impose pour les organisations locales partenaires du CCFD, et les conduit à interpeller les Pouvoirs publics et Autorités locales sur leurs responsabilités face aux injustices sociales et aux inégalités socio économiques. Le renforcement des capacités de ces acteurs est nécessaire et constitue un choix affirmé du CCFD.

Les partenaires agissent alors pour la construction de réseaux nationaux, continentaux, voire s'investissent au sein de réseaux internationaux comme le RIPESS (cf. Chapitre III A c, ci-dessus, page 15), dans le but d'entretenir et de développer des liens transversaux avec d'autres organisations, d'animer des débats et espaces d'échanges en faveur de stratégies

d'organisation face aux modèles dominants de développement. Le « réseautage » est devenu un mode permanent d'action grâce auquel nos partenaires agissent, pour engager un débat plus démocratique notamment sur le partage des richesses, les politiques publiques, le rôle des IFI, etc.

L'éducation et la formation sont des moyens utilisés pour la consolidation des solidarités locales. Les actions de formation mises en œuvre par nos partenaires revêtent ici une importance capitale, afin d'agir pour la sensibilisation de personnes ressources au sein des communautés, quartiers, permettant à plus long terme la mobilisation d'acteurs locaux dans une dynamique collective autour d'une finalité sociale conçue dans la durée.

La formation des acteurs locaux à la compréhension des logiques territoriales est essentielle pour promouvoir leur participation au développement local, ainsi que leur intervention en tant que citoyens auprès des pouvoirs publics afin d'améliorer la qualité de vie de la population. Agir pour renforcer la capacité des acteurs à dialoguer avec les Autorités locales est un des facteurs favorables pour un développement local plus harmonieux.

Les lois de décentralisation, dans certains pays comme le Pérou avec le budget participatif, ont permis récemment d'ouvrir des espaces de concertation où des organisations locales (dont de nombreux partenaires du CCFD) ont été sollicitées afin d'intervenir comme formateurs ou organisateurs de la concertation.

Des initiatives regroupant différents types d'acteurs (petits entrepreneurs, gouvernements locaux, entreprises) sont mises en œuvre pour les impliquer dans le développement économique des territoires et renforcer les synergies locales.

c - La dénonciation des injustices et des abus du modèle de développement néo-libéral, et l'action en faveur d'un modèle économique et social plus inclusif.

Nombreuses sont les organisations locales qui réalisent un travail d'interpellation des pouvoirs publics et proposent des alternatives aux modèles politiques et économiques en cours. Certains de nos partenaires sont impliqués dans le suivi des accords régionaux de libre échange, dans la contestation à propos des privatisations des services de base, des investissements incontrôlés et de leur impact sur les DESC, dans l'interpellation des Autorités nationales sur la nécessité d'ouvrir des mécanismes participatifs dans les processus de négociations commerciales...

Les actions menées par la société civile asiatique dans le secteur de la responsabilité sociale des entreprises sont aussi un exemple :

- inciter les gouvernements asiatiques à faire respecter les lois sociales,
- aider à l'émergence de syndicats indépendants,
- attirer l'attention de l'opinion publique nationale et internationale sur les agissements des multinationales et de leurs sous-traitants,
- faire pression auprès des fabricants pour qu'ils adoptent des «codes de bonne conduite»,³¹
- être présent de part et d'autre de la chaîne de production, en aval pour que les plaintes des ouvriers soient entendues et non enterrées par l'administration, et en amont pour révéler les exactions commises dans les usines.

³¹ Ex. : Coalition pour la production de jouets en toute sécurité constituée en 1997 par un collectif d'associations internationales : World Development Movement (RU), le syndicat américain AFL-CIO, Trocaire (Ir), CNMS (Italie), Pondokan (Indonésie) et Maquila Solidarity Network (Canada).

C - Les champs d'action du CCFD

Le CCFD développe diverses démarches : soutien aux partenaires, éducation au développement, invitation au partage des revenus financiers, investissements éthiques, comportements citoyens, actions de plaidoyer...

Dans ces domaines d'action, le CCFD travaille avec de nombreux alliés : membres des mouvements de la collégialité du CCFD présents au sein de certaines entreprises ou actifs dans ces secteurs d'activités, organisations syndicales, organisations de consommateurs, investisseurs éthiques, ONG de protection de l'environnement et de défense des droits de l'Homme.

1 - L'économie sociale et solidaire : un outil d'éducation au développement

En invitant le citoyen à produire, consommer, épargner, investir autrement, l'économie sociale et solidaire propose des outils qui ancrent dans la vie quotidienne, par des gestes simples et concrets, les aspirations au changement.

a - Les Produits financiers éthiques et de partage

Les produits financiers de partage sont des instruments de placement classiques (fonds communs de placement ou Sicav). Le souscripteur s'engage d'emblée à faire don d'une fraction du revenu de son placement à une organisation de solidarité internationale. Précurseur dans ce domaine avec le lancement du FCP Faim et développement dès 1984, puis de la SICAV Eurco-Solidarité en 1992, le CCFD dispose aujourd'hui de trois produits financiers de partage. C'est un acteur majeur dans le domaine des finances solidaires en France. Les produits de partage permettent à l'épargnant de reverser sous forme de dons au CCFD une part des revenus tirés des placements du fonds en valeurs mobilières.

Le dernier fonds, créé en 2002, Ethique et Partage-CCFD, est proposé à des épargnants soucieux de placer leur argent dans des sociétés menant une politique sociale et environnementale responsable. La sélection se fonde sur des critères déterminés (respect du droit des travailleurs et des enfants, protection des ressources et de l'environnement, politique d'emploi et de formation, etc.) et tient compte de certaines exclusions rigoureuses : armement, alcool, tabac, pornographie.

Après un examen approfondi du comportement d'une entreprise, s'il apparaît qu'elle satisfait aux critères définis, le comité d'éthique autorise le fonds à investir en actions de cette société.

Le CCFD tente de faire le lien entre les expériences et les témoignages de ses partenaires et pour faire entrer ou non les entreprises étudiées dans le portefeuille du fonds.

b - L'investissement solidaire

L'investissement solidaire consiste à investir directement dans des projets contribuant au développement d'une société plus juste et plus équitable. Dans ce cas l'épargnant accepte de prendre solidairement avec le porteur du projet le risque de perte des montants souscrits. L'investissement solidaire a pour vocation de soutenir des projets qui sans cela ne pourraient voir le jour dans le circuit bancaire traditionnel, souvent de petites structures, par exemple des ateliers protégés pour le travail de personnes handicapées, des projets menés dans les pays en voie de développement. L'investisseur solidaire sait où sera placé son argent et adhère au projet : il y a une transparence totale quant à l'utilisation des fonds investis. Le CCFD mobilise l'argent d'investisseurs solidaires notamment pour financer sa filiale, la SIDI. Celle-ci investit à son tour les fonds collectés dans des opérations de financement d'institutions spécialisées en microfinance dans les pays du Sud.

Le nombre d'épargnants solidaires qui, en France, souscrivent à des fonds de partage ou des investissements solidaires a triplé en trois ans pour atteindre 130 000 épargnants en 2004, chiffre encore très modeste. La possibilité de placer désormais une fraction de l'épargne salariale sur ces produits d'épargne solidaire contribuera sans doute à mieux faire connaître cette forme de solidarité.

La promotion de ces concepts d'épargne solidaire et éthique auprès du grand public, est une manière intéressante de contribuer à l'éducation au développement. Elle permet de solliciter le citoyen en tant que partie prenante dans l'entreprise (actionnaire, prêteur, etc...).

c - Le commerce équitable (CE)

Bien que le commerce équitable soit connu aujourd'hui par près de 75 % des Français, le volume des ventes reste faible dans notre pays (179 millions d'euros en 2004 soit moins de 3 euros par personne et par an d'achat de produits équitables). La gamme des produits disponibles et des structures actives dans ce secteur s'élargit chaque année. En Europe, le volume des ventes pour 2004 est estimé à 660 millions d'euros³²), ce qui reste très peu relativement au marché européen. Si la banane équitable représente 47 % des parts de marché en Suisse et le café 20 % au Royaume Uni, on est bien loin du compte en France où le défi du passage de la connaissance du commerce équitable à l'acte d'achat reste entier pour de nombreux consommateurs.

Après plus de 4 ans de débats un accord a été obtenu au sein de l'AFNOR sur la définition des principes et critères du commerce équitable en France. Il précise les 3 volets d'une démarche équitable :

- La relation contractuelle avec les producteurs par la définition de prix justes et stables,
- La démarche d'appui au développement notamment pour la structuration des producteurs,
- La sensibilisation des consommateurs aux problématiques du commerce international.

Suite au vote de la loi sur les PME, une Commission nationale du commerce équitable a été créée en 2006, elle permettra d'agréer les organisations de commerce équitable. Elle apportera ainsi un début de réponse à la nécessaire régulation du secteur. Elle encouragera les organisations qui prétendent opérer en commerce équitable à faire la démonstration de la « sincérité de leur démarche ».

Une quinzaine de partenaires du CCFD sont actifs dans le champ du commerce équitable (avec la France). La plupart de nos partenaires privilégient en effet des démarches de commercialisation sur le marché conventionnel, plus particulièrement au niveau local mais aussi international.

La démarche du commerce équitable est un excellent outil pédagogique pour sensibiliser aux injustices du commerce international.

Mais le commerce équitable est avant tout un instrument mis au service des groupements de producteurs. Au sein de la Plateforme Française du Commerce Equitable, le CCFD veille à ce que ceci soit clairement prioritaire dans les débats. Nous encourageons systématiquement les actions qui visent à améliorer l'impact du commerce équitable sur la situation des producteurs.

d- Le tourisme solidaire

Dans la même ligne que le commerce équitable, le tourisme solidaire veut être un soutien aux acteurs des pays du Sud, en leur assurant une juste rémunération de leurs prestations, et un encouragement à des pratiques touristiques responsables.

Le CCFD soutient ses partenaires engagés dans la création d'un réseau méditerranéen des acteurs de tourisme solidaire³³.

Les objectifs du réseau sont notamment :

- la formation réciproque et l'échange d'expériences entre les acteurs,
- la création d'un catalogue commun d'offres en tourisme solidaire et commerce équitable (artisanat notamment),
- la mise en place d'une charte et d'un label commun (garantie solidaire des offres de séjours proposées).

³² *Fair trade in Europe* 2005, FINE, les données correspondent à l'année 2004-2005

³³ Ce réseau rassemblera une quinzaine d'associations en Algérie, Maroc, Tunisie, Egypte, Palestine, Liban, Syrie, Croatie, Monténégro et Albanie. Les alliés au Nord de ce réseau sont Accueil Paysan, Citoyens de la Terre (Marseille), PRTL (Pastorale des réalités du tourisme et de loisir), UNAT Rhône Alpes et AITR (Association Italienne de tourisme responsable).

L'enjeu est double : d'une part l'émergence d'un véritable réseau d'acteurs du Sud, et d'autre part l'augmentation de la notoriété et de la quantité de séjours effectués. En effet le nombre de voyageurs séduits par la formule d'un tourisme solidaire reste encore peu significatif.

2 - Le plaidoyer pour une économie plus solidaire

Au-delà des initiatives citoyennes, le plaidoyer vis-à-vis des décideurs politiques et économiques est indispensable.

a – La défense des droits de l'Homme au travail

Dans le cadre du collectif de l'Éthique sur l'Étiquette, le CCFD mobilise son réseau depuis plus de 10 ans pour l'interpellation des grandes surfaces, des marques de sport et de jouet quant à leur responsabilité vis-à-vis des conditions de production des articles qu'elles commercialisent. De nombreuses entreprises se sont depuis engagées dans des initiatives volontaires de code de conduite et d'audit. Si ces initiatives peuvent avoir valeur de test et permettent d'apporter des réponses à des cas concrets, elles trouvent souvent leurs limites. Ainsi l'adoption de codes de conduite et la mise en place de systèmes d'audit par de nombreuses entreprises n'aboutit pas nécessairement à l'amélioration de la situation des travailleurs en terme de salaires et de liberté d'organisation. Sur le terrain au Sud les rares progrès observés consistent en la mise en place de mesure d'hygiène et de sécurité. Les heures supplémentaires non payées, les journées de travail de 18h³⁴ demeurent la règle dans la filière textile. Les études menées par nos partenaires sur ces questions dénoncent les conditions de travail dans de nombreux secteurs. Nous sommes donc amenés à rechercher des solutions concrètes pour l'amélioration des droits de l'homme au travail qui aillent au-delà des initiatives volontaires et ponctuelles.

Suite à un colloque organisé par le groupe mer du CCFD le droit des marins est défendu par un Observatoire dont la création a été soutenue par le CCFD. Unique en France il est constitué d'institutions, de syndicats, d'universitaires et d'ONG, il travaille à la création d'un réel statut des marins et à la promotion d'une législation internationale.

Les droits des travailleurs agricoles entrent dans le champ des activités de nos partenaires. Qu'il s'agisse des plantations de thé, de café, de canne à sucre, leurs conditions de travail sont souvent déplorables. Endettés auprès de leur patron, ils n'ont souvent pas la liberté de s'organiser. Au Sri Lanka HDO, partenaire du CCFD promeut un code de conduite pour les plantations. Ce type d'action est encouragé par le CCFD.

b – Le renforcement des régulations au niveau macro-économique, notamment à l'égard des entreprises transnationales

Il s'agit pour le CCFD d'interpeller les Pouvoirs publics sur les choix politiques et de formuler des propositions qui contribuent à construire une économie plus solidaire. Il prend des positions qui répondent aux priorités suivantes³⁵ :

- redonner aux Etats, notamment ceux du Sud, les moyens de mener de véritables politiques nationales qui préservent leur souveraineté économique. Pour cela les arbitrages ne doivent pas se faire au sein des enceintes internationales loin de tout contrôle démocratique par les populations concernées,
- promouvoir des indicateurs qui permettent de mesurer l'impact des décisions économiques sur les populations en termes de développement humain, les perspectives de croissance économique ne suffisant pas pour mesurer les améliorations de la situation des plus pauvres,
- demander aux Etats d'exercer leur pouvoir de régulation des activités des entreprises implantées dans les Pays en Développement pour qu'elles respectent les droits des populations y compris les plus défavorisées et mettent en œuvre des démarches de RSE,
- soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

³⁴ Source : « *Made by women* », Clean clothes campaign, 2005.

³⁵ L'ordre des propositions ne préjuge pas de leur importance relative.

Il s'agit aussi d'interpeller directement les entreprises pour qu'elles s'engagent dans des démarches de responsabilité sociale et environnementale. Le travail de plaidoyer en direction des entreprises pourra aller de la recherche du dialogue à des actions de dénonciation.

En lien avec le thème « souveraineté alimentaire », le CCFD veut influencer le comportement des entreprises du secteur agro-alimentaire et des distributeurs, pour qu'ils reconnaissent et respectent l'agriculture familiale dans les pays du sud en tant qu'acteur de développement humain. La campagne Soja du printemps 2006 en est une illustration.

Quand des entreprises sont engagées dans des activités d'exploitation des forêts, d'extraction de ressources minières, de construction de barrages qui affectent les populations et leur environnement, le CCFD soutiendra des processus de consultation (notamment des populations indigènes) prévus par les conventions internationales, processus trop rarement respectés.

Typologie des activités des partenaires du CCFD dans le champ de l'économie sociale et solidaire

Le travail d'analyse mené sur le terrain auprès de nos partenaires a conduit à l'élaboration de la typologie décrite ci-dessous.

On retiendra que les activités répertoriées dans cette typologie ne sont pas exclusives les unes des autres car de nombreux partenaires en associent plusieurs.

Parmi les partenaires qui développent des projets d'économie solidaires il y a ceux qui se proposent de changer le système et ceux qui travaillent pour l'insertion, ce qui n'est pas opposable, ces deux formes d'actions pouvant être menées simultanément par certains.

Les partenaires actifs dans le domaine de l'économie solidaire travaillent tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

I - Appuyer la création et le développement d'activités économiques

- Promouvoir la souveraineté alimentaire, notamment via la maîtrise de l'outil de production, l'accès aux ressources naturelles, la préservation de celles-ci, la prise en compte de l'environnement, la formation générale et technique,
- Soutenir la création d'activités économiques et renforcer les initiatives populaires par la formation et l'appui technique - aux unités de production, de transformation et de services en milieu urbain - aux filières de production et de commercialisation en milieu rural, afin de pérenniser leur insertion dans le marché (qualité, marketing, circuits courts),
- Soutenir la solidarité et la responsabilité collective entre porteurs de projets économiques (producteurs et micro entrepreneurs) afin de dépasser les stratégies individuelles et d'encourager les échanges de savoirs et d'expériences associations, coopératives, groupes solidaires (Self Help Group), mutuelles,
- Valoriser et renforcer les solidarités traditionnelles et les cultures d'origine des populations marginalisées (Dalits, tribaux, autochtones, minorités ethniques, femmes, etc.),
- Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des populations les plus défavorisées (notamment les femmes et les jeunes),
- Développer les services financiers (crédit, épargne....) et la mutualisation des ressources financières.

II - Agir pour la promotion d'espaces démocratiques et la participation plus active des citoyens et des acteurs économiques dans la vie économique, politique et institutionnelle

- Renforcer les organisations de travailleurs et la capacité d'incidence des acteurs économiques et sociaux sur les décideurs et acteurs institutionnels,
- Former les acteurs institutionnels pour interagir avec les acteurs économiques et sociaux travaillant au développement local concerté,
- Œuvrer en faveur d'une citoyenneté accrue pour une participation aux instances de décision, une mutualisation des débats et des échanges sur les questions économiques et financières, notamment dans les contextes de décentralisation (exemple : le budget participatif),
- Interpeller le secteur privé sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

III - Dénoncer les injustices et les abus du modèle de développement néo-libéral et agir en faveur d'un modèle économique et social plus inclusif

- Interpeller les pouvoirs publics, législatif et exécutif ainsi que les principaux décideurs économiques du secteur privé et des institutions financières internationales sur :
 - les conséquences des accords de libre-échange et notamment leur implication sur l'agriculture et sur la privatisation des services de base (santé, eau, électricité, éducation),
 - l'impact négatif des investissements privés sur les DESC (expulsions des indigènes, pollution de l'environnement, surexploitation des ressources naturelles, conditions de travail des employés),
- Sensibiliser l'opinion publique locale aux questions économiques, former les populations sur leurs droits et devoirs et promouvoir des espaces de débats.

EXEMPLES D'ACTIVITES DES PARTENAIRES

Remarque : les initiatives de nos partenaires décrites dans les tableaux ci-après le sont à titre d'illustrations. En aucun cas il ne s'agit d'un inventaire exhaustif.

Amérique latine

• Appuyer la création et le développement d'activités économiques

- maîtrise de l'outil de production :

L'IMCA, en *Colombie*, renforce le processus de sensibilisation à l'agriculture biologique et d'intensification de l'autoconsommation auprès des petits producteurs de la région du Cauca. L'objectif est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés paysannes par la proposition d'alternatives de souveraineté alimentaire, notamment par la promotion de nouvelles pratiques et techniques agricoles. L'IMCA appuie aussi les initiatives de récupération des écosystèmes et d'amélioration de la nutrition.

- formation générale et technique :

ADEC ATC, FOVIDA, EDAPROSO au *Pérou* travaillent à la formation des personnes porteuses de petites activités économiques, de petits commerces : formation en gestion, formation technique. De même DESMI au *Mexique* mène des actions de formation - alphabétisation des femmes, enseignement de base des mathématiques, de principes de comptabilité - afin qu'elles puissent participer plus activement à l'activité économique.

- soutien à la création d'activités économiques, à la solidarité et à la responsabilité collective :

FOVIDA promeut le développement de petites et micro entreprises pour dynamiser l'économie locale. En général, ces activités sont familiales. Cette organisation appuie aussi la coopération et l'associativité entre artisans et petits entrepreneurs du même secteur d'activité, de même que l'entraide dans le développement de leurs activités (ex : mise en réseau de couturières et de confectionneuses, pour les rendre plus compétitives et faciliter leur intégration sur le marché).

Pour DESMI (*Mexique*) et INCUPO (*Argentine*), qui travaillent dans le secteur rural, la consolidation des communautés paysannes indigènes, à partir d'initiatives d'économie solidaire, est cruciale pour l'avancée de la population et de la région. L'économie solidaire est un moyen de construction d'une société plus juste. INCUPO soutient les paysans et les communautés indigènes en proposant et en développant des alternatives économiques d'autosuffisance.

- développement des services financiers :

Au *Pérou*, EDAPROSO aide à la création de banques communales (caisses d'épargne et de crédit) auprès d'organisations féminines, favorisant ainsi leur accès au crédit. Au *Chili*, PET diffuse des informations sur les crédits aux micros entrepreneurs.

• Agir pour une participation plus active des citoyens dans la vie économique

- Des organisations comme CEAS au *Pérou* ou IDEP en *Argentine*, au delà d'actions sur le terrain, travaillent au renforcement des sociétés civiles et de leurs organisations par la formation de leaders sociaux, un travail en réseau, la publication de documents.

- En lien avec d'autres organisations qui font partie du MERCOSUR, IDEP travaille au développement du processus du *Budget Participatif*, qui associe la société civile (syndicats, entrepreneurs, agriculteurs), à l'administration publique pour étudier et discuter la répartition des investissements publics dans tous les domaines d'intérêt général : santé, éducation, habitat, emploi, transports, ...

• Dénoncer les injustices et les abus du modèle de développement néo-libéral et agir en faveur d'un modèle économique et social plus inclusif

La majorité des organisations interpellent les pouvoirs législatifs et exécutifs pour promouvoir des alternatives économiques.

- suivi des accords de libre échange :

EQUIPO PUEBLO au *Mexique* s'implique dans le suivi de ces accords et sur leur incidence tant sur les privatisations des services de base (santé, éducation, eau, électricité) que sur les investissements et leur impact sur les *Droits Économiques, Sociaux et Culturels*. Toutefois, de même que FOVIDA au *Pérou*, cette organisation essaie de voir le côté positif des différents accords (TCLAN, ALCA) en s'adaptant à la situation et aux alternatives offertes. A l'inverse IDEP et INCUPO en *Argentine* s'opposent à ces accords en constatant que "les relations d'échange ne cherchent pas l'équité mais approfondissent la brèche entre pays riches et pays pauvres".

- impacts négatifs des investissements privés :

INCUPO s'oppose à l'arrivée et à l'implantation des entreprises européennes en *Argentine* car "elles expulsent les indigènes, ne payent pas les impôts locaux, exploitent la main d'œuvre, polluent et dégradent les ressources naturelles, ..."

Plusieurs partenaires (CANOA et IDEP en *Argentine*, Programme NINA en *Bolivie*, CEAS au *Pérou*, ...), dénoncent les conséquences des privatisations des services de base (eau électricité, téléphone, ...) entraînant des augmentations de tarifs et une diminution de l'accès à ces services

pour les plus pauvres. Ces organisations mènent d'une part des actions de lobbying et font d'autre part de l'information et de la formation des populations.

- impacts négatifs sur l'environnement :

CANOA en *Argentine*, FASE au *Brésil*, JUSTICIA Y PAZ en *Colombie*, dénoncent les pollutions multiples (des sols, de l'eau, de l'air) et les conséquences sur la santé des populations dues aux activités des entreprises étrangères : utilisation de produits chimiques, de pesticides, de produits dangereux pour la culture des OGM. Actions de sensibilisation des populations (ex. FASE au sein du réseau "Halte au désert vert"), de lobbying et de travail en relation avec les entreprises.

Afrique

• Appuyer la création et le développement d'activités économiques

- maîtrise de l'outil de production :

ACORD Soudan a pour objectif global la sécurité alimentaire et donc d'aider les populations de Payam à augmenter leur production agricole en favorisant, en particulier, l'accès à l'eau potable.

- soutien à la création d'activités économiques, à la solidarité et à la responsabilité collective :

Pour les populations défavorisées, TTO (*Afrique du Sud*) appuie la création et l'intégration des micro-entreprises dans les marchés.

L'un des objectifs essentiels d'ACORD Soudan est de mettre en place des actions d'éducation populaire pour développer la notion de responsabilité. Il en est ainsi de la gestion d'un moulin de trituration des grains par un groupe de femmes.

L'objectif général d'ASACASE, au *Sénégal*, est de favoriser l'insertion des jeunes et des femmes par la création de micro entreprises Cette association a créé en 2001 le CRAMPE (*Centre de Recherche et d'Appui à la Micro et à la Petite Entreprise*), qui appuie la création des micro entreprises : montage des dossiers, formation à l'utilisation d'outils de gestion simplifiés, suivi-conseil après financement.

- développement des services financiers :

Une antenne régionale d'ASACASE procède à la mise en place des crédits et au financement des fonds de roulement.

ACORD Érythrée, avec son programme d'aide financière Village Banks, et COTEDER au *Congo* permettent aux populations pauvres l'accès aux services d'épargne et de crédit.

La stratégie de COTEDER, pour mettre en marche ses projets économiques, est basée sur la coopération et la solidarité : responsabilité collective (participation au capital, gestion, ...), rotation du crédit entre les membres d'un groupe - chacun reçoit un crédit quand son prédécesseur a remboursé. Des activités collectives sont créées à partir d'apports individuels -activités privées -renforcés par le crédit reçu des services de COTEDER ; les groupes doivent alors garantir le crédit à chacun de leurs membres.

Agir pour une participation plus active des citoyens dans la vie économique

Au *Bénin*, Echelles met en place des programmes favorisant la participation citoyenne des femmes bénéficiaires de son programme de crédit. Elles ont créé leur propre mutuelle d'épargne et de crédit.

Au *Togo*, SADD travaille pour que soient pris en compte les droits des apprentis.

Dénoncer les injustices et les abus du modèle néo-libéral et agir en faveur d'un modèle économique et social plus inclusif.

En *Guinée*, les paysans du Fouta-Djalon ont su lutter contre l'ouverture des frontières dans le secteur de la pomme de terre et reconquérir le marché local

Au *Mali*, l'AOPP se mobilise contre la libéralisation du commerce agricole.

• Appuyer la création et le développement d'activités économiques

C'est l'objectif premier de la majorité des partenaires dont les actions se situent dans le cadre d'une *économie solidaire* et le plus souvent à l'attention des femmes. L'aide à la création de coopératives, la formation, les micro crédits ont pour but essentiel de rendre plus efficace la production et la commercialisation tout en valorisant et renforçant les solidarités traditionnelles et les cultures d'origine des populations marginalisées.

- **Creative Handicrafts** en *Inde* soutient une entreprise sociale pour les femmes en difficulté et sans formation. Pour développer la production de jouets, d'artisanat, de textiles, à domicile ou dans le centre de formation, cette organisation assure des programmes de formation, met en place des micro crédits, organise la production, aide à l'exportation des produits *équitable*s ainsi fabriqués.

- Les activités de **HDO** au *Sri Lanka* visent à améliorer les conditions de vie des femmes, des enfants et des hommes marginalisés et opprimés via la création de coopératives et un programme de micro finances, mais aussi la promotion d'activités agricoles (agriculture bio, élevage de vaches, production de lait, aide à la commercialisation, ...).

- La thématique de **UP Savings** aux *Philippines* est la coopération et la solidarité économique des populations pauvres des communautés urbaines, musulmanes et chrétiennes : services de transport, activités de micro crédit, fourniture de capital de départ pour développer des coopératives.

- Au *Vietnam*, **Huong Moi** s'organise en coopérative pour le design, la production, le marketing et la vente à l'export de produits *équitable*s. En parallèle des rencontres d'échanges en équipes sont organisées.

- **Ket Doan** (*Vietnam*) accompagne des populations paysannes qui n'ont ni les connaissances techniques, ni les capitaux

nécessaires au développement de leurs activités économiques. Il en est ainsi des actions de cette coopérative qui fait de l'élevage de vers à soie : mise en place d'un groupe mobile de formateurs et de techniciens qualifiés pour promouvoir les nouvelles techniques, mise à disposition de micro crédits, conseils pour faire face aux fluctuations du marché, organisation de réunions et de conférences pour favoriser la communication entre les membres.

- **IRFT** en *Inde* soutient des *Community Based Enterprises*, entreprises ayant des programmes de distribution de revenus.

• Dénoncer les injustices et les abus du modèle de développement néo-libéral et agir en faveur d'un modèle économique et social plus inclusif

- *contestation des accords commerciaux et des institutions financières internationales :*

Info Birmanie, **AREDS** en *Inde*, **Institut Dayakologi** en *Indonésie*, **IRDF** aux *Philippines* mènent des actions de contestation contre l'OMC, la Banque Mondiale, le FMI, à propos de la concurrence des productions agricoles industrialisées et subventionnées des pays développés et, plus généralement, à propos des impacts de ces politiques sur les droits des populations indigènes.

- *impact de la privatisation des services :*

En *Inde*, les partenaires dénoncent la privatisation et la commercialisation de l'eau qui prive les pauvres et les populations marginalisées de leur droit fondamental d'accès à l'eau. **AREDS**, en particulier, mène des campagnes de lobbying, des actions en justice et la sensibilisation des populations sur leurs droits. Il en est de même pour **HDO** au *Sri Lanka*, qui est également confronté à la privatisation des services d'électricité, d'eau, d'éducation et de santé.

Europe de l'est

• Appuyer la création et le développement d'activités économiques

- Les activités économiques de **FORUM** (*Serbie*) s'effectuent en travaillant, avec la coopération de l'état, à l'intégration socio-économique et à l'emploi des populations réfugiées et déplacées : création de coopératives, formation professionnelle, programmes de micro crédits, démarches juridiques pour l'ouverture de comptes et l'attribution de crédits, suivi administratif et financier.

- **DESA**, en *Croatie*, se concentre sur les besoins des femmes ayant souffert de la guerre qui les a laissées sans travail ni identité autre que celles de "réfugiées". A leur intention, l'association a développé des programmes d'éducation et de professionnalisation, et mis en place des ateliers de travail offrant des activités telles que la couture, le tissage, la broderie. De plus **DESA** poursuit des projets de tourisme rural permettant d'apporter des revenus à des familles.

- **FIFA**, en *Albanie*, est une association qui aide à la structuration de groupes de femmes et agit pour défendre leurs droits et sensibiliser les populations des villages aux violences domestiques qui existent. Par ailleurs **FIFA** met en œuvre une initiative d'appui à des femmes originaires du nord (à

Badhore), où les familles ont construit elles-mêmes toute l'infrastructure (eau, électricité, routes, ...), ont organisé une formation professionnelle pour créer une activité de couture et d'artisanat dont elles vivent à présent.

Bassin méditerranéen - Moyen-Orient

• Appuyer la création et le développement d'activités économiques

- **ADRAR**, au *Maroc*, a des activités très diverses mais, d'une manière générale, ses objectifs sont de lutter contre la pauvreté, de créer des activités génératrices de revenus, de participer à un développement durable et de promouvoir l'écotourisme en zone de montagne. Cette association privilégie l'entreprise individuelle, l'entreprise familiale, la micro entreprise de production de biens et de services dont la distribution s'effectue, en priorité, par le personnel ayant contribué à la production.

- **ADR** est une association de développement rural qui intervient dans le *sud Liban*, et dont le rôle est de supporter les acteurs sociaux afin de les aider à acquérir le niveau et les capacités nécessaires à améliorer et promouvoir leur niveau de vie. Les projets mettent l'accent sur les partenariats avec les communautés locales, les municipalités, les coopératives.

- **MSL** au *Liban*, **AHEED** en *Égypte*, **Darna** au *Maroc*, **Enda** en *Tunisie*, **Touiza** en *Algérie* sont des associations œuvrant pour la formation, l'insertion par l'emploi et la création d'entreprises par et pour des jeunes en difficulté. Ces actions d'insertion professionnelle et économique s'accompagnent de trois objectifs fondamentaux :

➤ une *formation humaine* des jeunes pour mettre en valeur leur potentiel de citoyens actifs et d'acteurs de transformation sociale de leur environnement,

➤ la mobilisation d'un tissu de *solidarités locales* (artisans, entreprises, fondations, citoyens volontaires) pour l'accompagnement dans les diverses démarches,

➤ *l'interpellation des gouvernements* à travers les ministères concernés et les collectivités locales sur la nécessité de soutenir matériellement et politiquement (éducation des élus et décideurs) les initiatives associatives.

- **Le tourisme solidaire et la protection de l'environnement** : plusieurs associations mettent en œuvre des projets à des fins de développement économique durable.

Ainsi :

● au *Maroc*, **Tizi Randonnée** propose des randonnées pédestres dans des régions démunies du Rif et du Moyen Atlas avec l'objectif de créer des emplois pour les populations locales (réseau d'accueillants et gîtes chez l'habitant),

● dans le *sud algérien*, **APEB**, agit particulièrement dans le domaine de l'écologie, avec le souci de protéger et de valoriser les ressources naturelles et culturelles. Une grande partie de ses activités est consacrée à la restauration et à la réhabilitation des puits traditionnels d'irrigation,

● dans le *sud tunisien*, **ASOC**, travaille en collaboration avec les paysans et les femmes oasiennes pour la réalisation de projets de recyclage de végétaux de l'oasis, de jardins scolaires écologiques, d'élevages d'ovins par les femmes,

● **MADA** au *Liban* est une association qui a pour but de préserver l'environnement et de développer un tourisme rural équitable qui bénéficie directement aux communautés locales leur permettant de louer aux touristes des habitations traditionnelles remises en état et de prendre en charge l'intendance de l'hébergement,

● **APE** en *Égypte* a pour objectif de servir les communautés de chiffonniers et de leur procurer des services sociaux, d'améliorer leur hygiène et de procurer aux jeunes un travail, particulièrement dans le secteur du recyclage des déchets,

● **ATG** est une association *palestinienne* de tourisme alternatif. Elle a pour principal objectif de développer l'activité touristique en organisant des séjours chez l'habitant et en favorisant les rencontres de personnes issues de cultures différentes.